



SM le Roi Mohammed VI et le Président Emmanuel Macron

Une rencontre au sommet sous le signe du renouveau

Page 2

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10344

Mercredi 23 Octobre 2024

Réponse péremptoire de Nasser Bourita à Staffan de Mistura

Le Maroc ne négocie ni à propos de son Sahara, ni de sa souveraineté sur cette région, mais plutôt au sujet d'un conflit régional avec un pays voisin



Omniprésence du parti des Forces populaires sur la scène internationale
L'USFP, un acteur clé dans les Alliances socialistes internationales et la coopération intercontinentale

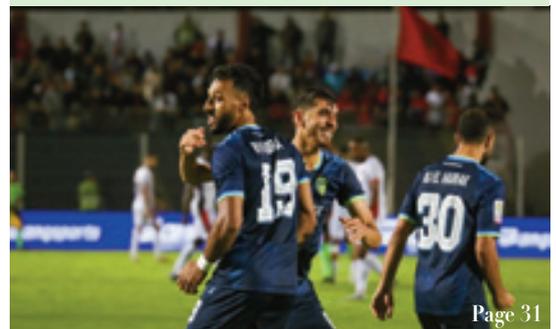
Page 3



Pages 4-5

Botola Pro D1 : Le CODM à la rude épreuve du WAC

Les Tangérois bien partis pour rester en tête



Page 31

SM le Roi Mohammed VI et le Président Emmanuel Macron

Une rencontre au sommet sous le signe du renouveau

Actualité



La visite d'Etat du Président de la République française Emmanuel Macron au Maroc à l'invitation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, annoncée lundi par un communiqué du ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie, marque une étape décisive dans le renforcement du partenariat d'exception unissant les deux pays.

Cette visite, précise le communiqué, "reflète la profondeur des relations bilatérales, fondées sur un partenariat enraciné et solide, à la faveur de la volonté commune des deux Chefs d'Etat de raffermir les liens multidimensionnels unissant les deux pays."

Ces liens multidimensionnels, Paris et Rabat les ont historiquement cultivés, et sont appelés à les renforcer davantage, dans le cadre d'une nouvelle dynamique visant à entrer de plain-pied dans un nouveau chapitre de ce partenariat d'exception. Ce partenariat connaît aujourd'hui un bond en avant qualitatif, dans un contexte nouveau, sous l'impulsion des deux Chefs d'Etat, Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président Emmanuel Macron.

Cette visite s'inscrit tout d'abord dans un contexte nouveau, celui du soutien affiché de la France au plan d'autonomie marocain, qui conforte la souveraineté marocaine sur ses provinces du Sud. Cette décision marque une nouvelle étape dans les relations franco-marocaines, dans le cadre d'une dynamique internationale positive que connaît la question du Sahara

depuis plusieurs années, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Dans tous les secteurs, c'est une nouvelle page de l'histoire commune qui s'écrit, et une nouvelle dimension de la communauté de destins entre les deux pays qui se révèle, à travers une visite d'Etat du Président Macron qui marque une nouvelle ère de coopération stratégique, fondée sur le respect mutuel et les intérêts communs.

Sur le volet des relations bilatérales, la visite du Président Macron permettra de mettre le partenariat maroco-français au diapason des attentes des deux Chefs d'Etat, au niveau politique et dans des secteurs économiques stratégiques tels que les énergies renouvelables, les nouvelles technologies, l'industrie, l'éducation, la culture, etc.

Fort de sa projection régionale et continentale, d'une histoire millénaire, adossée à un leadership Royal qui distingue le Maroc en termes de modernité et de progrès, le Royaume se positionne comme un partenaire de choix pour l'Hexagone, attractif sur le plan des investissements, et garant de paix et de stabilité dans son environnement immédiat et sur le continent. L'ambition des deux pays, et des deux Chefs d'Etat, est de consolider ce partenariat rénové, porteur de prospérité partagée en faveur des deux pays mais aussi au niveau africain.

Le développement socio-économique est au cœur des intérêts communs de Paris et Rabat, à la faveur d'investissements croisés dans le do-

main de l'industrie, des énergies renouvelables, des nouvelles technologies ou encore des services, dans l'objectif d'être en phase avec les attentes des nouvelles générations des deux pays, mais également de l'ensemble du continent africain.

Dans un spectre plus large, Rabat et Paris ont montré leur capacité de coordonner leurs actions sur le plan international et au sein des diverses plateformes multilatérales. Il s'agit d'une nécessité qui s'avère impérieuse encore plus aujourd'hui avec les conflits et les soubresauts qui secouent le monde. C'est dans cet esprit de coordination des efforts, de concertation et de dialogue politique serein et constructif que les deux pays entendent construire leur relation à venir, notamment en ce qui concerne leur coopération sécuritaire, et les efforts communs de maintien de la paix

dans les zones de conflit.

Cette visite d'Etat du Président Macron vient également souligner la longue histoire partagée, et la forte amitié cultivée entre les deux pays et les deux peuples, notamment en matière d'échanges humains, culturels et académiques. Dans ces domaines, Rabat et Paris forment un tandem porteur de messages et d'initiatives qui résonnent bien au-delà de l'Europe et de l'Afrique.

Si entre le Maroc et la France un long chemin a été parcouru dans le cadre d'une relation dense et protéiforme, celle-ci se fixe aujourd'hui un nouveau cap en s'inscrivant dans une logique gagnant-gagnant, avec une dimension régionale, africaine et méditerranéenne insoupçonnée et totalement assumée.

Par Adil Zaari Jabiri
(MAP)

Sa Majesté le Roi félicite M. Prabowo Subianto à l'occasion de son investiture Président de la République d'Indonésie

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à M. Prabowo Subianto à l'occasion de son investiture Président de la République d'Indonésie.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations à M. Subianto et Ses sincères vœux de pleine réussite au service du peuple indonésien frère pour réaliser ses aspirations à davantage de progrès et de prospérité.

Se félicitant des relations solides de fraternité unissant le Maroc et l'Indonésie, Sa Majesté le Roi saisit cette occasion pour réaffirmer Sa détermination à œuvrer de concert avec M. Subianto en vue d'approfondir et développer la coopération bilatérale dans les différents domaines d'intérêt commun en vue de répondre aux attentes des deux peuples frères.

Omniprésence du parti des Forces populaires sur la scène internationale

L'USFP, un acteur clé dans les Alliances socialistes internationales et la coopération intercontinentale



L'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) du Maroc joue un rôle clé sur la scène internationale en consolidant des alliances stratégiques avec des partis socialistes et sociaux-démocrates dans le monde entier.

Sa présence active dans des organisations telles que l'Internationale Socialiste (IS) et l'Union Internationale de la Jeunesse Socialiste (IUSY), ainsi que son implication dans divers forums régionaux, reflète son engagement envers la promotion des valeurs socialistes à travers le globe.

L'USFP occupe des postes de leadership influents, tels que la vice-présidence de l'Internationale Socialiste (Khaoula Lachguar) et des responsabilités dans les comités d'éthique (Machij Elkarkri) et d'équité (Aicha Goung), ce dernier présidé par Pedro Sánchez, le Premier ministre espagnol.

En outre, l'USFP est membre du Comité de présidence de l'Alliance Progressiste (Fátima Sedas) et cofondateur du Forum Progressiste et Démocratique Arabe (Jaouad Chafik), témoignant de son rôle central dans le dialogue politique entre le

monde arabe et l'Afrique. L'USFP est également membre observateur du Parti Socialiste Européen (Mehdi Mezouan).

Les relations bilatérales avec des partis politiques influents, tels que le PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol), sont particulièrement importantes, tout comme les relations historiques avec le Parti Socialiste en France (PSF), le Parti Socialiste en Équateur, le Parti Libéral en Colombie, le Mouvement vers le Socialisme (MAS) en Bolivie, le Parti Social-Démocrate en Égypte, et le Parti Socialiste Sénégalais. Ces collaborations démontrent l'éten-

due de son engagement international.

Ses liens étroits avec la Conférence Permanente des Partis Politiques d'Amérique Latine (COPPPAL), qui regroupe plus de 70 partis membres, renforcent encore sa position en tant qu'acteur majeur du dialogue intercontinental. En outre, l'USFP entretient d'excellentes relations avec les partis politiques au Mexique, tels que le PRI, Morena, et le Parti Travailiste, ainsi que des relations bilatérales avec le PRD et le PDD en République Dominicaine.

De plus, l'USFP assume la présidence du Forum des Jeunes Parlementaires Socialistes et Sociaux-Démocrates (Hassan Lachguar), qui réunit plus de 20 pays. Cela atteste de la volonté de l'USFP de continuer à promouvoir les valeurs socialistes et à renforcer les liens entre les jeunes générations de leaders politiques à travers le monde.

La Jeunesse Ithadiah, branche jeune de l'USFP, est également très active sur la scène internationale. Membre de l'IUSY, elle est représentée au sein de son comité de contrôle, où elle joue un rôle très important. Elle est également membre du Mouvement International des Verts, renforçant son engagement en faveur des questions environnementales et écologiques à l'échelle mondiale.

Enfin, l'USFP est membre fondateur du réseau MenalAtina (ayoub Elhachimi), qui travaille à promouvoir des relations entre les différents partis et pays de la région du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique latine, illustrant son rôle de pont entre ces régions dans la promotion des idéaux progressistes.

L'engagement de l'USFP à collaborer pour promouvoir les idéaux socialistes en Afrique, facilite l'échange d'expériences et uni les efforts face aux défis sociaux et politiques du continent.

Ces alliances internationales témoignent de l'engagement de l'USFP à jouer un rôle influent dans la promotion des valeurs socialistes et dans le renforcement des relations entre le Maroc, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine.

M.E.K

L'ONHYM et l'ONEE signent un contrat de transport du gaz naturel

L'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM) et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) ont signé, lundi, un contrat de transport du gaz naturel, qui alimente les centrales à gaz de l'ONEE à travers le Gazoduc Maghreb Europe (GME).

Cet accord formalise la collaboration de longue date entre les deux Offices, qui a conduit à la mise en service commerciale du "Reverse Flow" en juin 2022, dispositif qui permet d'importer du gaz naturel liquéfié (GNL) acheté

sur le marché international, déchargé et regazéifié dans les terminaux espagnols, avant d'être transporté vers le Maroc via le gazoduc Maghreb-Europe (GME), indique l'ONHYM dans un communiqué.

A cette occasion la directrice générale de l'ONHYM, Amina Benkhadra, et le directeur général de l'ONEE, Tarik Hamane, "se sont félicités de la coordination permanente de leurs équipes respectives et de la qualité du service accompli par ONHYM, à travers sa filiale OMCo", conclut-on.

Maroc-Palestine : Vers le renforcement de la coopération dans le domaine médiatique

Les moyens de renforcer la coopération entre le Maroc et la Palestine dans le domaine de la communication et des médias ont été au centre d'entretiens, tenus récemment à Ramallah, entre l'ambassadeur du Maroc en Palestine, Abderrahim Meziane, et le ministre chargé de la supervision des médias officiels palestiniens (ministre de l'information), Ahmed Assaf.

Lors de cette entrevue, les deux parties ont réitéré leur engagement à poursuivre la coopération bilatérale dans le domaine médiatique, en concrétisation de la relation solide unissant les deux peuples frères sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et son frère le Président Mahmoud Abbas, a indiqué l'ambas-

sade du Maroc en Palestine.

Cette réunion a été l'occasion de passer en revue les résultats de la visite réussie effectuée par M. Assaf, accompagné d'une délégation des médias officiels palestiniens, au Royaume du Maroc du 29 au 5 octobre 2024. Ce déplacement a été marqué par la tenue d'importantes réunions avec diverses institutions médiatiques publiques nationales.

Au cours de cette visite, la délégation palestinienne a été informée de l'expérience marocaine dans le domaine des médias, souligne la même source, notant qu'il a été également convenu de développer l'action bilatérale, en application des dispositions du protocole signé entre les deux parties dans le domaine de la communication et des médias.

Le SG de l'ONU réaffirme le rôle de l'Algérie en tant que partie principale au différend sur le Sahara marocain



Dans son rapport annuel au Conseil de sécurité sur le Sahara marocain, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a rappelé le communiqué du ministre algérien des Affaires étrangères du 25 juillet dernier, exprimant sa "profonde désapprobation" suite à la décision de la France en soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara, que la partie algérienne a qualifiée "d'inattendue, inopportune et contre-productive".

Le chef de l'ONU a indiqué que le ministère algérien avait également annoncé le retrait de son ambassadeur en France, en réaction à la décision française soutenant le Plan d'autonomie du Maroc dans ses provinces du Sud.

M. Guterres a aussi souligné la parti-

cipation de l'Algérie, au même titre que les autres parties prenantes, aux consultations bilatérales convenues par son Envoyé personnel au Sahara marocain, tenues entre février et avril 2024.

Il a mis en relief les multiples visites de l'Envoyé personnel à Alger et ses rencontres avec le ministre des Affaires étrangères et les responsables algériens, en tant que partie prenante et directe au différend sur le Sahara marocain.

Le SG de l'ONU relève que le contexte difficile rend plus urgent que jamais la résolution de ce différend. A cet effet, il appelle l'Algérie à s'engager de bonne foi et avec un esprit ouvert dans le processus politique sous les auspices de son Envoyé personnel, en vue de parvenir à une solution politique, réaliste, prag-

matique, durable et de compromis, conformément aux pratiques établies par les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2018, avec la participation des quatre parties prenantes aux tables rondes.

M. Guterres appelle également l'Algérie à se concentrer sur les intérêts communs, à s'abstenir d'aggraver davantage la situation par la rhétorique et les actions unilatérales continues, et à faire preuve d'une volonté politique pour le règlement de ce différend qu'elle a monté de toutes pièces.

Ainsi, le SG de l'ONU met en exergue les paradoxes criants de l'Algérie qui non seulement se dérobe de ses responsabilités historiques dans ce différend, mais tente également en vain de

s'abriter derrière un prétendu statut "d'Observateur", en réaffirmant à l'Envoyé personnel pour le Sahara marocain "son focus continu à trouver une solution pour ce différend".

Le chef de l'ONU souligne également le rôle crucial des Etats voisins dans la résolution de ce différend régional, ainsi que l'importance de la forte volonté politique et du soutien continu de la communauté internationale dans ce sens.

Enfin, le SG de l'ONU met l'Algérie face à un choix cornélien, celui d'embrasser une démarche constructive, pacifique et respectueuse du principe de bon voisinage et du règlement pacifique des différends, ou s'enfoncer dans le fiasco de son agenda polissarien.

Guterres rappelle l'absence d'amélioration dans les relations entre Rabat et Alger

Dans son rapport annuel au Conseil de sécurité sur le Sahara marocain, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a rappelé la détérioration des relations entre le Maroc et l'Algérie.

A cet effet, le chef de l'ONU a appelé l'Algérie "à rétablir le dialogue pour restaurer ses relations avec le Maroc, et à redoubler d'efforts en faveur de la coopération régionale, afin de créer un environnement propice à la paix et la sécurité dans la région et promouvoir son développement".

Mettant l'accent sur le caractère bilatéral du différend sur le Sahara entre le Maroc et l'Algérie, M. Guterres a regretté le fait qu'il n'y ait pas eu d'amélioration concrète dans les relations entre Rabat et Alger, bien que les deux pays aient noté leur assurance qu'aucune escalade n'est cherchée.

A rappeler que Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans Son discours à l'occasion du 24ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux Ancêtres, avait exprimé Son espoir que les choses reviendront à la normalité avec l'Algérie. Ainsi, la main tendue du Souverain demeure toujours d'actualité, pour assurer l'unité et la prospérité de la région.

En réitérant les appels pour le rétablissement et la normalisation des relations entre le Maroc et l'Algérie, le Secrétaire général de l'ONU réaffirme, d'une part, la bonne foi du Maroc à normaliser ses relations avec l'Algérie, et d'autre part, pointe directement du doigt l'attitude hostile et belliqueuse de l'Algérie contre son voisin le Maroc, en bafouant toutes les règles de bon voisinage.

Guterres s'inquiète du blocage par Alger du processus politique

Dans son dernier rapport au Conseil de sécurité sur le Sahara marocain, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a déploré que les progrès dans le processus politique autour du Sahara marocain, facilité par son Envoyé personnel, soient restés difficiles.

Le rapport a souligné que l'Envoyé personnel a mené des consultations bilatérales informelles avec les différentes parties, sans pour autant réussir à relancer le processus politique afin d'avancer vers une solution pacifique et durable au différend régional autour du Sahara marocain.

Ce blocage est principalement dû au refus de l'Algérie d'assumer sa responsabilité et son rôle en tant que partie principale dans ce différend. Le rapport a indiqué que le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a réaffirmé lors de rencontres avec l'Envoyé personnel en février et avril 2024 que son pays "n'est pas partie" à ce différend.

L'absence de la participation active de l'Algérie complique le processus politique, retarde la recherche d'une solution pacifique et juste et prolonge le statu quo.

Le Secrétaire général de l'ONU a affirmé que, pour sa part, le Maroc a réaffirmé sa volonté de relancer le processus des tables rondes, qu'il considère comme une opportunité pour avancer dans le dialogue.

Le rapport se réfère à la rencontre de l'Envoyé personnel, le 4 avril 2024 à Rabat, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, durant laquelle ce dernier a réitéré l'engagement du Maroc en faveur du renforcement du soutien international pour sa vision du règlement du différend, à savoir l'Initiative marocaine d'autonomie, considérée comme la seule solution viable.

M. Guterres a rapporté que l'Envoyé personnel a pu, également, rencontrer de hauts représentants des Etats-Unis, d'Espagne, d'Afrique du Sud, de Russie, du Royaume-Uni, de France et d'Allemagne, qui ont tous réaffirmé leur soutien aux efforts des Nations unies pour faciliter une résolution politique au conflit.

Le SG de l'ONU a insisté dans son rapport sur l'importance de poursuivre les efforts diplomatiques à cet effet, soulignant le rôle clé du soutien de la communauté internationale dans ce cadre.

Antigua-et-Barbuda réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc

Antigua-et-Barbuda a réitéré, lundi à Rabat, son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc et à la souveraineté du Royaume sur l'ensemble de son territoire, y compris la région du Sahara, et a réaffirmé son appui au Plan marocain d'autonomie comme la seule solution à ce différend.

A l'issue d'une rencontre entre le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue d'Antigua-et-Barbuda, Everly Paul Chet Green, les deux parties ont procédé à la signature d'un communiqué conjoint dans lequel Antigua-et-Barbuda a réitéré son plein soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris la région du Sahara.

Par la même occasion, Antigua-et-Barbuda a réaffirmé son appui au Plan marocain d'autonomie comme la seule solution crédible, sérieuse et réaliste pour le règle-

ment définitif de ce différend régional.

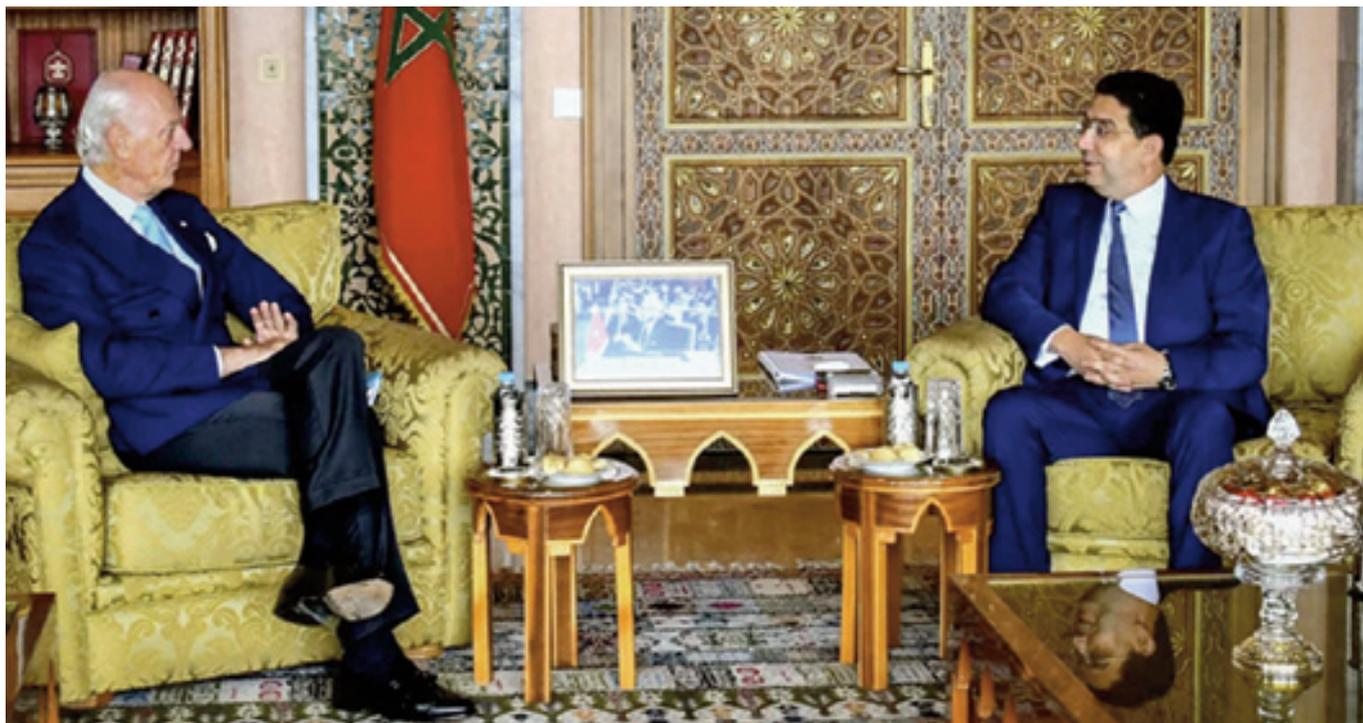
La position d'Antigua-et-Barbuda, telle que réaffirmée par M. Chet Green s'inscrit dans le cadre de la dynamique internationale impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en soutien au Plan marocain d'autonomie et à la souveraineté du Maroc sur son Sahara.

Dans le communiqué conjoint, signé par les deux ministres, M. Chet Green a également salué les efforts des Nations unies en tant que cadre exclusif pour parvenir à une solution réaliste, pratique et durable à ce différend régional.

En tant que membre de l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS), Antigua-et-Barbuda s'est félicité de l'ouverture d'une ambassade de l'OECS à Rabat (18 octobre 2018) et d'un consulat général à Dakhla (31 mars 2022), qui offrent une opportunité significative pour renforcer davantage les échanges entre le Royaume du Maroc et les six Etats de la Caraïbe Orientale.

Réponse péremptoire de Nasser Bourita à Staffan de Mistura

Le Maroc ne négocie ni à propos de son Sahara, ni de sa souveraineté sur cette région, mais plutôt au sujet d'un conflit régional avec un pays voisin



La souveraineté du Royaume du Maroc sur ses provinces sahariennes n'est ni négociable ni monnayable. Cette ferme position a été exprimée par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, lors d'un point de presse tenu lundi à l'issue de sa rencontre avec son homologue estonien, Margus Tsahkna à propos d'une proposition surannée de «partition du Sahara» que l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, Staffan de Mistura, aurait soufflée récemment lors d'une réunion à huis clos du Conseil de sécurité.

Selon le chef de la diplomatie marocaine, le Royaume, comme cela a été réitéré à maintes reprises par S.M le Roi Mohammed VI, ne négocie ni à propos de son Sahara, ni de sa souveraineté sur cette région, encore moins au sujet de son unité nationale, mais plutôt au sujet d'un conflit régional avec un pays voisin, à savoir l'Algérie qui refuse d'assumer son entière responsabilité dans la genèse de ce conflit artificiel en se cachant derrière des questions prétendues de principe.

« Le Maroc a réitéré, conformément aux Hautes Instructions de S.M le Roi Mohammed VI, sa position claire, déjà exprimée en 2002, lorsque la même idée avait été avancée par l'ancien Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara, James Baker, sur proposition de l'Algérie », a rappelé Nasser Bourita dans sa mise au point nécessaire pour faire les points sur les « i ».

La délégation marocaine, a-t-il poursuivi, avait signifié à Staffan de Mistura que « de telles idées sont rejetées et ne sont nulle-

ment évoquées », ajoutant que le Maroc n'a pas accepté et n'acceptera jamais de telles propositions qui sont aux antipodes de la position de principe du Royaume et de celle de tous les Marocains sur la marocanité du Sahara qui fait partie intégrante et indivisible du territoire du Royaume.

En évoquant ce sujet, « Staffan de Mistura aurait dû mentionner la source de cette idée, la partie qui la lui a suggérée, et celles qui l'ont encouragé à l'avancer, telle qu'il nous l'a présentée en avril », a souligné Nasser Bourita, relevant que Staffan de Mistura aurait dû également préciser s'il s'agit d'une initiative personnelle ou de celle de certaines parties qui lui ont suggéré de la réintroduire.

Il aurait dû aussi révéler les soubassements et la logique ayant poussé ces parties à lui suggérer cette idée ou à ressusciter cette proposition morte-née et rejetée catégoriquement dès le départ, a expliqué le ministre.

Il en va de même, a précisé Nasser Bourita, des propos de Staffan de Mistura suggérant que le Royaume devrait développer et détailler davantage l'initiative marocaine d'autonomie tout en estimant qu'il était temps pour le Maroc d'y procéder.

Dans ce sens, le diplomate marocain a fait savoir que la position du Royaume est claire et s'articule autour de trois points : le premier est que l'initiative d'autonomie est un aboutissement et non un point de départ, alors que le deuxième réside dans le fait que cette initiative jouit d'un soutien accru sur le plan international, dans le cadre de la dynamique impulsée par S.M le Roi Mohammed VI, et traduite par l'ouverture de plusieurs consulats ou les positions des grandes puissances, de l'Union

européenne ou d'autres pays.

Cette initiative est considérée par la communauté internationale comme un cadre pour résoudre ce différend régional.

Le troisième point est que cette initiative pose des lignes rouges à ne pas franchir et porte sur des domaines pouvant être détaillés, sachant que certains fondements sont intouchables sous leurs différents aspects.

« Lorsque les autres parties font part de leur disposition à s'engager dans le processus dans lequel l'initiative d'autonomie constitue l'unique base, dans le respect des lignes rouges établies, il sera alors temps de discuter des questions à détailler », a-t-il dit. Sur ce point, le ministre marocain semble répondre au ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, qui avait déclaré que le Maroc n'a pas présenté une « proposition détaillée à l'ONU ».

Nasser Bourita a conclu qu'en l'absence d'un engagement sérieux, clair et solennel des autres parties dans ce processus sur la base de l'initiative d'autonomie, ce genre d'idées « n'est pas à l'ordre du jour et demeure prématuré ».

Il convient de rappeler que l'agence de presse, Reuters, a relayé la semaine passée que Staffan de Mistura a présenté lors d'un briefing à huis clos au Conseil de sécurité de l'ONU une proposition remontant à 2002 concernant la partition du Sahara entre le Maroc et les séparatistes du polissario comme l'une des solutions pour résoudre définitivement ce conflit, indiquant que ni le Maroc ni les partisans polissariens n'ont accepté la proposition, et qu'à ce stade le Secrétaire général de l'ONU devrait reconsidérer l'opportunité de son rôle d'En-

voyé personnel si aucun progrès n'est réalisé au cours des six prochains mois.

Cette idée farfelue, souligne-t-on, a été proposée par la junte militaire algérienne, en prenant le contrepied du principe d'autodétermination qu'elle claironne sur tous les toits, par le biais de son ancien président Abdelaziz Bouteflika, le 2 novembre 2001, à Houston, à l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, James Baker, comme cela est consigné dans le rapport du Secrétaire général du 19 février 2002, paragraphe 2.

Pis encore, l'ancien ambassadeur algérien Abdellah Baali avait adressé, le 22 juillet 2002, une lettre au président du Conseil de sécurité dans laquelle il expliquait que l'Algérie était disposée à examiner la proposition concernant une possible partition du territoire du Sahara à laquelle le Maroc avait opposé un niet catégorique.

Par ailleurs, le porte-parole adjoint de l'ONU, Farhan Haq, a affirmé, vendredi dernier, qu'il ne qualifierait pas « la partition du Sahara » de proposition.

Répondant à des questions à propos de l'information relayée par Reuters, Farhan Haq a déclaré : « Je ne qualifierais pas cela d'une proposition. Je dirais simplement que l'Envoyé personnel a essentiellement informé le Conseil de sécurité de son travail sur le dossier du Sahara et qu'il se réjouit de collaborer avec toutes les parties concernées pour faire avancer le processus de manière constructive dans la période précédant les prochaines consultations étroites, qui devraient avoir lieu en avril 2025, et de rendre compte de tout éventuel progrès ».

Mourad Tabet

Nasser Bourita lors de la Conférence mondiale sur l'IA et l'application de la CIAC

Inspiré par la vision Royale, le Maroc engagé pour la gouvernance des nouvelles technologies émergentes dans le cadre multilatéral



Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a réaffirmé, mardi à Rabat, l'engagement constant du Maroc pour la gouvernance des nouvelles technologies émergentes dans le cadre multilatéral, inspiré par la Vision et les Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI appelant à "accompagner les innovations de la révolution technologique permanente, à s'y adapter et à y contribuer".

Co-président l'ouverture de la toute première Conférence mondiale sur l'intelligence artificielle et son rôle dans l'application de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (CIAC), aux côtés du directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Fernando Arias, M. Bourita a souligné que l'organisation de cet événement

reflète la déclinaison de la vision avant-gardiste du Maroc et de l'OIAC pour aborder les défis et discuter des opportunités que l'IA présente pour la Convention et ses États parties.

Il a, dans ce sens, précisé que l'engagement du Maroc pour la tenue de cette conférence s'articule autour de quatre objectifs principaux: approfondir les discussions sur les nouvelles dimensions du désarmement multilatéral, renforcer la compréhension collective des défis posés par l'utilisation de l'IA, identifier les opportunités pour renforcer les dispositions clés de la Convention grâce à l'IA, et contribuer aux efforts internationaux pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) en utilisant les capacités de l'IA pour promouvoir une utilisation pacifique de la chimie.

Dans le cadre de ses propositions concrètes, le ministre a mis en avant le potentiel

crucial de l'IA pour renforcer la transparence et la confiance mutuelle entre les États parties à la Convention. Il a souligné que l'IA, en améliorant les mécanismes de vérification et de coopération, peut jouer un rôle déterminant dans l'optimisation des processus de reporting et d'analyse des données, notant que ces avancées technologiques permettraient de consolider les dispositions de la CIAC, tout en garantissant que l'IA soit exclusivement utilisée à des fins pacifiques.

M. Bourita a également proposé de doter le Comité scientifique consultatif de ressources supplémentaires pour lui permettre d'explorer davantage le potentiel de l'IA, renforçant ainsi l'engagement des États parties envers les dispositions de la Convention. "Cela contribuerait à garantir que l'IA ne creuse pas l'écart entre les États développés et en développement,

mais qu'elle soit plutôt un levier pour une participation équitable aux efforts de non-prolifération", a souligné le ministre.

Il a précisé que l'approche du Maroc en matière d'IA s'articule autour de l'utilisation responsable et éthique de cette technologie, tout en maintenant un équilibre entre la réglementation nécessaire et l'innovation, garantissant ainsi la protection de la vie privée, le respect de la diversité culturelle et un usage éthique de l'IA.

M. Bourita a aussi mis en lumière les défis critiques liés à la fracture technologique et à l'impact environnemental du développement des infrastructures de l'IA, insistant sur l'importance de surmonter ces obstacles, en particulier en Afrique, où 60% de la population n'a toujours pas accès à Internet et où moins de 2% des données utilisées dans l'IA sont localisées sur le continent.

Le ministre a, à cet égard, souligné l'importance de la coopération internationale, en mettant l'accent sur les partenariats Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires pour le développement des capacités en matière de l'IA dans les pays en développement, insistant sur la nécessité d'une coopération efficace pour combler la fracture numérique et éviter que l'intelligence artificielle ne contribue à aggraver les injustices environnementales pesant sur les pays en développement.

Il a, en outre, relevé qu'une coopération internationale efficace permettrait de garantir que l'IA soit un outil au service de la paix et de la sécurité mondiales, tout en servant à combler la fracture technologique qui affecte particulièrement les pays en développement.

Organisé par le Maroc, en partenariat avec l'OIAC, cet événement réunit plus de 140 participants étrangers, dont des représentants de plus de 40 États parties à la Convention pour l'interdiction des armes chimiques, ainsi que des experts internationaux issus des domaines de la science, de l'industrie, de la société civile et du monde académique.

Pilar Cancela Rodriguez : Le Maroc et l'Espagne, un exemple à suivre par d'autres pays en matière de gestion de la mobilité humaine

Le Maroc et l'Espagne, "deux pays frères qui vivent le meilleur moment de leur relation", constituent un "exemple à suivre" par d'autres pays en matière de gestion de la mobilité humaine, a souligné, lundi à Marrakech, la secrétaire d'Etat espagnole chargée des migrations, Pilar Cancela Rodriguez.

"Nous sommes un exemple à suivre par beaucoup d'autres pays en ce qui concerne la gestion de la mobilité humaine pour relever un défi positif qui contribue à la croissance et au progrès", a relevé Mme Cancela Rodriguez dans une déclaration à la MAP à l'issue de la 22e réunion du Groupe migratoire mixte permanent maroco-espagnol, co-présidée avec Khalid Zerouali, wali directeur de la migration et de la surveillance des frontières.

"Le Maroc et l'Espagne sont engagés dans des projets de migration circulaire et ordonnée et notre volonté est de continuer sur la même voie", a fait observer la responsable espagnole, précisant que le "travail commun des deux pays est orienté vers cette perspective".

La réunion de Marrakech, qui a été "fructueuse et très positive", a réaffirmé la volonté des deux pays de "poursuivre des objectifs communs afin de faire face aux messages de haine et de xénophobie et de promouvoir une mobilité humaine ordonnée et créatrice de progrès et de développement", a soutenu Mme Cancela Rodriguez, mettant l'accent sur l'apport des Marocains établis en Espagne au rapprochement entre les deux pays.

"La communauté marocaine en Espagne est un exemple d'intégration qui contribue à l'édification d'un pays solidaire, de bien-être, de valeurs et de droit", a-t-elle martelé.

"Le Maroc et l'Espagne vivent un moment exceptionnel dans leur relation bilatérale où les liens sont plus étroits et les relations plus fluides dans tous les domaines, ce qui confirme la volonté des deux pays d'avancer ensemble dans un contexte multilatéral et international de plus en plus complexe", a conclu la secrétaire d'Etat espagnole chargée des Migrations.

La 22ème réunion du Groupe migratoire

mixte permanent maroco-espagnol, tenue en présence notamment du secrétaire d'Etat espagnol à la sécurité, Rafael Pérez Ruiz, a abordé le partenariat migratoire bilatéral dans sa globalité.

A cette occasion, la partie espagnole a exprimé ses remerciements pour les efforts d'envergure déployés par les autorités marocaines en matière de lutte contre la migration irrégulière avec des résultats tangibles, notamment au niveau des routes Atlantique et de la Méditerranée occidentale qui font du Royaume un partenaire fiable et un acteur majeur au niveau de la sécurité régionale.

Face aux défis partagés induits par l'action des réseaux de trafic de migrants aux méthodes de plus en plus violentes et l'environnement régional instable, les deux parties ont décidé de renforcer leurs mécanismes de coordination et d'échange d'informations, à travers la rénovation des modalités de travail commun au niveau des Centres de Coopération policière, entre les officiers de



liaison et au sein des patrouilles mixtes.

Concernant la migration régulière, les deux parties ont abordé le modèle maroco-espagnol de gestion de la mobilité circulaire et de la main-d'œuvre qui affiche un bilan positif et qui représente un exemple de succès reconnu au niveau européen et international.

Portrait



Bidzina Ivanichvili

Dirigeant géorgien de l'ombre toujours proche de Moscou

Le milliardaire Bidzina Ivanichvili tire discrètement les ficelles du pouvoir en Géorgie depuis une décennie, entretenant le mystère sur ses intentions dans ce pays du Caucase tiraillé entre la Russie et l'UE,

à quelques jours d'élections législatives cruciales.

L'homme d'affaires à la fortune estimée à 4,9 milliards de dollars, soit près de 20% du PIB de son pays, évite aujourd'hui la lumière des projecteurs, mais a été Premier ministre de 2012 à 2013, après avoir fondé le parti du Rêve géorgien, toujours au pouvoir.

M. Ivanichvili, aujourd'hui âgé de 68 ans, disait alors vouloir que la Géorgie reste sur la voie de l'Europe et de la démocratie.

Mais une décennie plus tard, l'Union européenne et les États-Unis s'inquiètent de voir le pays s'enfoncer dans une dérive autoritaire et s'inspirer de la Russie de Vladimir Poutine.

L'introduction par Tbilissi d'une loi sur "l'influence étrangère", un texte vu comme une copie d'une législation russe répressive, a ainsi été qualifié par Bruxelles d'obstacle à l'intégration européenne de la Géorgie.

Cette législation, dont l'adoption a suscité d'importantes manifestations, est perçue comme un stratagème de M. Ivanichvili pour assoir le contrôle de son

camp sur la société civile.

Le Parlement européen a d'ailleurs exigé que des sanctions soient prises à l'encontre du milliardaire.

Bidzina Ivanichvili, désormais président honoraire du Rêve géorgien, est plus globalement accusé par ses détracteurs d'accaparer le pouvoir en nommant ses proches à des postes-clés de l'administration.

Le parti, "sous le règne informel de M. Ivanichvili, a réussi à s'emparer progressivement de toutes les branches du pouvoir et des institutions indépendantes du pays", estime la branche géorgienne de l'ONG Transparency International.

"Cet arrangement permet à Ivanichvili de jouir d'un pouvoir quasi absolu", ajoute l'organisation.

En décembre 2023, depuis sa prison, l'opposant Mikheil Saakachvili, qui au pouvoir de 2004-2013 a rompu radicalement avec l'influence russe, assurait à l'AFP que "toutes les institutions de l'État sont contrôlées par (M. Ivanichvili) et influencées par la Russie à travers lui".

La Russie, Bidzina Ivanichvili la connaît bien: il y a étudié et fait fortune dans le

chaos des années 90, s'échappant de la campagne géorgienne pauvre où il était né à l'époque de l'URSS.

Mais c'est plus récemment, à mesure que les critiques occidentales s'intensifiaient, qu'il a commencé à reprendre les éléments de langage du Kremlin.

Il a ainsi imputé aux Occidentaux la responsabilité des invasions russes de la Géorgie en 2008 et de l'Ukraine en 2014 puis, à grande échelle, en 2022. Il a qualifié l'Occident de "parti mondial de la guerre" et la Géorgie de victime, traitée comme de la "chair à canon".

À l'approche des législatives, il a martelé cet argumentaire: "Le 26 octobre, nous devons à nouveau sauver le pays et choisir entre l'esclavage et la liberté, la soumission aux puissances étrangères et la souveraineté, la guerre et la paix".

De récents sondages indiquent toutefois qu'une alliance d'opposition pourrait rassembler assez de voix pour vaincre le Rêve géorgien.

Ces détracteurs tentent aussi de tourner en ridicule le sexagénaire aux cheveux

poivre et sel. Sur les réseaux sociaux, des moqueries ont par exemple pointé les applaudissements enregistrés qui accompagnaient ses discours, ou encore ses apparitions derrière une vitre pare-balles.

Rentré en Géorgie au début des années 2000, M. Ivanichvili avait débarqué sur la scène politique au début des années 2010, fort d'une aura de mécène.

Sa fortune, répartie dans un réseau complexe de sociétés, charrie son lot de soupçons. Son fond d'investissements est enregistré au Luxembourg et gère en Géorgie des centres commerciaux et des hôtels de luxe.

En 2018, son organisation caritative, "Cartu", avait été accusée d'avoir acheté des voix lors de l'élection présidentielle, en promettant d'effacer les dettes bancaires de 600.000 électeurs.

En attendant, Ivanichvili vit dans un somptueux manoir surplombant Tbilissi, où il possède une collection inestimable d'oeuvres d'art, un zoo privé et des baobabs géants importés d'Afrique.



La Russie, Bidzina Ivanichvili la connaît bien: il y a étudié et fait fortune dans le chaos des années 90, s'échappant de la campagne géorgienne pauvre où il était né à l'époque de l'URSS



Deux semaines pour convaincre

Trump et Harris au pas de charge



Kamala Harris en interview, Donald Trump avec des électeurs latinos: les candidats à la Maison Blanche continuent au pas de charge mardi, à deux semaines jour pour jour d'une élection aussi indécise que trépidante.

L'ancien président républicain, condamné au pénal fin mai, réussira-t-il l'un des plus grands come-back de l'histoire politique américaine le 5 novembre? La vice-présidente démocrate, en campagne depuis trois mois seulement, deviendra-t-elle la première

femme à diriger la première puissance mondiale? Qu'importe son résultat, l'élection présidentielle américaine sera dans tous les cas historique. D'autant plus que, à 14 jours du scrutin, aucun vainqueur évident ne se démarque. Les enquêtes d'opinion semblent certes récemment donner un léger avantage à Donald Trump, qui mène à 78 ans sa troisième campagne présidentielle consécutive. Mais cette avance se situe systématiquement dans la marge d'erreur de sondages, à prendre, comme toujours, avec d'énormes pincettes.

Kamala Harris, qui souffre d'un déficit de notoriété évident face à son rival républicain, déverse des centaines de millions de dollars dans la campagne pour tenter de prendre l'ascendant dans la course. La candidate de 60 ans donnera mardi une nouvelle interview télévisée à la chaîne NBC, en plus d'envoyer sur le terrain l'un des émissaires les plus populaires de son parti: Barack Obama. L'ancien président démocrate enchaînera les meetings dans le Wisconsin et le Michigan, deux des sept Etats les plus disputés de cette

élection, organisée au scrutin universel indirect.

Donald Trump, qui envenime chaque jour un peu plus sa rhétorique contre les migrants participera, lui, à une table ronde avec des électeurs latinos depuis l'une de ses propriétés immobilières en Floride. Le candidat s'envolera ensuite pour la Caroline du Nord, où il faisait déjà campagne lundi, pour un événement censé être consacré à l'économie - même si le républicain n'hésite pas à abandonner régulièrement son prompteur pour des remarques plus spontanées, voire franchement déçousées.

Une marée de partisans à la casquette rouge continue d'affluer à ses rassemblements de campagne, foncièrement convaincus que leur champion, inculpé quatre fois, est victime d'une persécution politique, voire que les démocrates fomentent directement les menaces qui le visent, à commencer par ses tentatives d'assassinat. Les démocrates cherchent pour leur part à courtiser des électeurs républicains modérés, qui pourraient avoir été échaudés par les outrances de Donald Trump.

Comme en 2016 et en 2020, quelques dizaines de milliers de voix dans une poignée d'Etats devraient permettre de savoir qui de l'ancienne magistrate ou du milliardaire engrangera les 270 grands électeurs synonymes de victoire. Plus de 15 millions d'Américains ont déjà voté par courrier ou en personne, selon l'organisation indépendante Elections Project, soit quelque 10% de la participation totale en 2020.

Mpox

Un premier cas du nouveau variant confirmé en Allemagne



Un premier cas d'infection au nouveau variant du virus du mpox, à l'origine d'une importante épidémie en Afrique, a été confirmé en Allemagne, a annoncé mardi l'Institut de veille sanitaire Robert Koch (RKI). "Le 18 octobre 2024, une infection au mpox par le nouveau clade 1b, contracté à l'étranger, a été détectée en Allemagne", indique le RKI, ajoutant que "le risque pour la santé de la population en Allemagne" était "faible". L'institut, qui n'a pas donné de détails sur le patient et les circonstances de l'infection, a déclaré observer la situation "de très près" et a indiqué qu'il adapterait ses recommandations si nécessaire. La transmission du mpox nécessite "un contact physique étroit", a-t-il rappelé.

Le mpox, appelé auparavant variole du singe, est une maladie virale qui se propage de l'animal à l'homme mais se transmet aussi entre humains, provoquant fièvre, douleurs musculaires et lésions cutanées. Depuis plusieurs mois,

une nouvelle épidémie touche l'Afrique, les chiffres d'infection les plus élevés se trouvant en République démocratique du Congo, au Burundi et au Nigeria. Deux épidémies concomitantes sévissent, l'une provoquée par le clade 1 en Afrique centrale, touchant surtout des enfants, et une autre par le nouveau variant, le clade 1b, qui frappe des adultes dans une autre région, à l'Est de la RDC, et dans les pays limitrophes.

Au total, 42.000 cas ont été enregistrés en Afrique depuis janvier et quelque 1.100 personnes sont mortes du mpox, a déclaré la semaine dernière l'agence sanitaire de l'Union africaine, qui a averti que l'épidémie était en passe de devenir "hors de contrôle" si aucune mesure n'est prise. Ailleurs en Europe, des cas ont été signalés en Suède, et d'autres ont aussi été recensés dans plusieurs pays d'Asie.

Une campagne de vaccination a été lancée début octobre en République démocratique du Congo (RDC) ce pays d'Afrique centrale, de loin le plus touché au monde par le virus.

Sommet des Brics à Kazan

Poutine veut montrer que la Russie n'est pas isolée

Vladimir Poutine a entamé mardi par une rencontre avec l'Indien Narendra Modi trois jours d'intense activité diplomatique au sommet des Brics à Kazan, où il entend démontrer l'échec de la politique d'isolement de la Russie engagée par les Occidentaux. Après le Premier ministre indien, il doit rencontrer le leader chinois Xi Jinping, avant l'ouverture officielle de ce sommet organisé avec la volonté affichée de concurrencer "l'hégémonie" occidentale.

Cette réunion des Brics, qui se tient jusqu'à jeudi sur les rives de la Volga, intervient alors que Moscou gagne militairement du terrain en Ukraine et a forgé des alliances étroites avec les plus grands adversaires des Etats-Unis: la Chine, l'Iran et la Corée du Nord.

Le Kremlin se flatte d'accueillir "l'événement diplomatique le plus important jamais organisé en Russie", un pied de nez aux Occidentaux censé démontrer l'échec de leur politique d'isolement contre Vladimir Poutine depuis l'offensive contre l'Ukraine en février 2022. Dans le centre de Kazan, les mesures de sécurité ont été largement renforcées, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Les habitants sont invités à rester chez eux, ont rapporté les médias locaux. Kazan, à un millier de kilomètres de la frontière ukrainienne, a subi à plusieurs reprises des attaques de drones venant d'Ukraine et visant des sites industriels liés à l'armée. Vladimir Poutine a entamé mardi un marathon d'une quinzaine de rencontres bilatérales prévues d'ici à jeudi, avec un entretien avec la présidente brésilienne de la Nouvelle banque de développement, Dilma Rousseff. A cette occasion, le président russe a répété son souhait d'une augmentation des "règlements en monnaies nationales" entre les pays Brics, ce qui "réduira les risques géopolitiques" selon lui.

En butte aux sanctions économiques occidentales et avec ses principales banques exclues de la plateforme de paiement international Swift, la Russie plaide pour la



mise en place d'un système alternatif pour faire pièce à l'hégémonie du dollar. Signe de l'importance du tournant stratégique pris vers l'Asie par Moscou, Vladimir Poutine échangera également dans la journée avec son allié chinois Xi Jinping. Le chef de l'Etat russe s'entretiendra mercredi avec le président turc Recep Tayyip Erdogan - dont le pays, membre de l'Otan, a demandé à rejoindre les Brics - et avec le président iranien Massoud Pezeshkian. Avant d'enchaîner jeudi, selon le Kremlin, avec un très attendu tête-à-tête avec le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, une première entre les deux hommes depuis avril 2022. L'ONU n'a pas confirmé la rencontre. Le président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva a pour sa part annulé dimanche son déplacement et interviendra en visioconférence, selon la présidence brésilienne.

Vladimir Poutine s'exprimera, en outre, lors d'une conférence de presse jeudi en fin de sommet. Ce sommet des Brics " vise à montrer que la Russie est non seulement loin d'être isolée, mais qu'elle a des partenaires et des alliés", souligne l'analyste politique russe Konstantin Kalatchev. Visé par un mandat d'arrêt émis par la Cour pénale internationale en mars 2023 en raison de la déportation d'enfants ukrainiens, dont Kiev accuse Moscou, Vladimir Poutine est limité dans ses déplacements à l'étranger. Pour cette réunion à domicile, le Kremlin juge "crucial" de démontrer qu'"il y a une alternative aux pressions occidentales (...)" et que le monde multipolaire est une réalité", selon M. Kalatchev.

Moscou présente son assaut contre l'Ukraine non pas comme une guerre de conquête, malgré ses nouvelles annexions re-

vendiquées de régions ukrainiennes après celle de la Crimée en 2014, mais comme un conflit provoqué par l'hégémonisme américain. Pour les Occidentaux et le président ukrainien Volodymyr Zelensky, la Russie est au contraire dans une logique de domination de ses voisins, et cherche à imposer une loi du plus fort à l'échelle internationale.

Comptant quatre membres (Brésil, Russie, Inde, Chine) à sa création en 2009, le bloc des Brics a intégré l'Afrique du Sud en 2010, tirant ainsi son nom des initiales de ces Etats en anglais. Il a été rejoint cette année par quatre pays (Ethiopie, Iran, Egypte et Emirats arabes unis). Seule ombre au tableau, l'absence à Kazan du prince héritier Mohammed ben Salmane, dirigeant de facto de l'Arabie saoudite, ce qui alimente les spéculations sur d'éventuels désaccords entre les deux poids lourds énergétiques mondiaux.

Soudan

Un groupe prodémocratie fait état de 31 morts dans une frappe de l'armée sur une mosquée



Au moins 31 personnes ont été tuées dans une frappe aérienne de l'armée dimanche sur une mosquée de la ville de Wad Madani, dans le centre du Soudan, a affirmé mardi un groupe prodémocratie local.

Le Soudan est le théâtre depuis avril 2023 d'une guerre entre les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) dirigés par le général Mohamed Hamdane Daglo et l'armée menée par le général Abdel Fattah al-Burhane, dirigeant de facto du pays. L'attaque s'est produite "après les prières du soir" dans cette ville située dans l'Etat d'Al-Jazira, au sud de Khartoum, a indiqué dans un communiqué transmis à l'AFP le Comité de résistance de Wad Madani, groupe prodémocratie qui organise l'entraide entre ha-

bitants dans le pays dévasté par les hostilités.

Plus de la moitié des victimes n'ont pas été identifiées, les secouristes s'efforçant d'identifier "des dizaines de restes de corps carbonisés et mutilés", a précisé le Comité, accusant l'armée d'avoir utilisé des "bombes barils", des barils remplis d'explosifs.

L'armée et les FSR s'affrontent brutalement dans l'Etat agricole d'Al-Jazira qui est sous le contrôle des paramilitaires depuis fin 2023. Les belligérants ont été accusés de crimes de guerre pour avoir visé délibérément des civils et bloqué l'aide humanitaire dans ce conflit qui a fait des dizaines de milliers de morts et provoqué le déplacement de plus de 10 millions de personnes, selon l'ONU.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMMEDIA
COMMUNE AIN
HARROUDA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE TECHNIQUE
BUREAU DES MARCHÉS
Avis d'appel d'offres
ouvert international à
majoration N° 14/2024
-Marché reconductible-
Le 19/11/2024 à 10
h00min, il sera procédé,
dans la salle de réunion de
la commune Ain Harrouda,
sise au siège de la commu-
ne Ain Harrouda, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert inter-

national à majoration N° 14
/2024 du 19/11/2024. Pour
« La surveillance et le gar-
diennage des bâtiments ad-
ministratifs de la commune
Ain Harrouda» en lot
unique.
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à
l'adresse: www.marchespu-
blics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 2.688.067,20
DH TTC (Deux millions six
cent quatre-vingt-huit mille
soixante-sept virgule vingt
dirhams).
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de

47.000,00 DH (quarante-
sept mille dirhams).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30,
32 et 34 du décret n°2-22-
431 du 15 chaabane 1444 (08
mars 2023) relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles n° 06 et 07
du règlement de consulta-
tion.
N° 7555/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
مديرية المحسنية
عمادة عين هارودا
مصلحة الفنون القتالية
مصلحة المظروفين القتالية

إعلان تصحيحي

إعلان عن مزادة صومية عن طريق
طلب عروض مطروح بعروض الأمان
16/2024

في يوم 27/ نوفمبر 2024... إلى الساعة العاشرة والنصف صباحا، سيتم في قاعة الاجتماعات بقصر جماعة عين حرودة فتح
الأشرف

المزادة صومية عن طريق طلب عروض مطروح بعروض الأمان لأجل كراء الشاغلين المتواجدين بتعميرة أملاك
البرونسي
بمبادرة من حرودياكك خاص جماعي .

يمكن سحب طلب العروض من مصلحة الصفقات بإقامة باسمين خارج للوطنين

* www.marchespublics.gov.ma جماعة عين حرودة كما يمكن تحميله إلكترونيا من بوابة الصفقات الصومية *

وسجلات الشاغلين حسب الجدول التالي: قد حدد المبلغ الأقصى للمزادة وكذا الصلصة الموقفة

رقم الشاغل	التمن	مبلغ الصلصة الموقفة	مساحة الشاغل	نوعه (التصنيف والتفصيل)	مساحته	ملاحظة
01	1700.00	20 000.00	13.5 متر مربع	26/106795	حقل أرصي	سوق يتكون من طابق أرضي وطابق طوي واحد
02	1700.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل أرصي	*
03	1700.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل أرصي	*
04	1700.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل أرصي	*
05	1700.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل أرصي	*
06	1 600.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل أرصي	*
07	1 600.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل أرصي	*
08	1 600.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل أرصي	*
09	1 600.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل أرصي	*
10	1 600.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل أرصي	*
11	1 800.00	20 000.00	12.4 متر مربع	*	حقل أرصي	*
12	1 800.00	20 000.00	12.4 متر مربع	*	حقل أرصي	*
13	1 800.00	20 000.00	12.4 متر مربع	*	حقل أرصي	*
14	1 500.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل طوي	*
15	1 500.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل طوي	*
16	1 500.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل طوي	*
17	1 500.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل طوي	*
18	1 500.00	20 000.00	13.5 متر مربع	*	حقل طوي	*
19	1 500.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل طوي	*
20	1 500.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل طوي	*
21	1 500.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل طوي	*
22	1 500.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل طوي	*
23	1 500.00	20 000.00	11.9 متر مربع	*	حقل طوي	*
24	1 500.00	20 000.00	12.4 متر مربع	*	حقل طوي	*
25	1 500.00	20 000.00	12.4 متر مربع	*	حقل طوي	*
26	1 500.00	20 000.00	12.4 متر مربع	*	حقل طوي	*

يمكن للشاغلين حسب الجدول التالي:

- 1- أن يودعوا الإطرفة بمكتب السلطة المنتخبة السنين في إعلان المزادة الصومية مقابل وصل.
- 2- أن يودعوا الإطرفة إلى مكتب السلطة المنتخبة عن طريق البريد المضمون مع إيداع بالوصول.
- 3- أن يسلموا الإطرفة مباشرة إلى رئيس لجنة المزادة الصومية عند بداية جلسة فتح الإطرفة.
- 4- أن يودعوا الإطرفة بطريقة الكترونية طبقا لإحكام المادة 32 القرار المشترك لوزير الداخلية ووزارة الاقتصاد والمالية رقم 3712.21 الصادر.

في 07 من صفر 1444 (14 سبتمبر 2022) بتدبير كليات إجراء المزادة الصومية المنتخبة بالترخيص بالأختلال الموقت للشك العام للجماعات

الترابية بإقامة يدان وثقوت وكراء واستغلال أملاكها الخاصة .

وتدبير الجماعات القرون رقم 57.19 المتعلق بنظام الأملاك العقارية للجماعات الترابية - الصادر بتفاه الطوير الشريف رقم 1.21.74

بتاريخ 03 ذي الحجة 1442 (14 يوليو 2021) والجماعا المادة 36.

إن الوثائق المالية الواجب الإيداع بها هي تلك المقررة في القرار المشترك لوزير الداخلية ووزارة الاقتصاد والمالية رقم 3712.21 الصادر.

الصادر في 07 من صفر 1444 (14 سبتمبر 2022) بتدبير كليات إجراء المزادة الصومية المنتخبة بالترخيص بالأختلال الموقت للشك العام للجماعات الترابية بإقامة يدان وثقوت وكراء واستغلال أملاكها الخاصة في نظام الاستشارة.

والتزيم من المعلومات يرحى الاتصال بمصلحة الصفقات بإقامة باسمين خارج للوطنين جماعة عين حرودة

الجمهورية الوطنية العليا للفن والتصميم
جامعة الحسن الثاني بدار البيضاء

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN
UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER
UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER

ENSAD

Avis de report de l'appel d'offres ouvert national simplifié N° 02F/ENSAD/2024
(Nécessaire publique)

La date d'ouverture de l'appel d'offres ouvert national simplifié N° 02F/ENSAD/2024 relatif à : la « Prestations de restauration relatives aux Congrès, Colloques, Séminaires, Evénements et Activités organisés par l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et de Design en lot unique ». Publié dans Libération n° 10334 le vendredi 11/10/2024 initialement prévue le 28/10/2024 à 10h est reporté au 08/11/2024 à 10h30.

Le reste est inchangé.
N° 7558/PA

ROYAUME DU MAROC
UNIVERSITÉ MOHAMMED PREMIER
FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
OUJDA

المملكة المغربية
جامعة محمد الأول
كلية الطب والصيدلة
وجدة

Avis de concours de recrutement d'un maître (01) de conférence en médecine et pharmacie
Session du 29/11/2024
Un poste (01)

La Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda organise un concours pour le recrutement d'un maître de conférence en médecine et pharmacie (session: 29/11/2024) dans la discipline et pour le besoins suivant :

**CANDIDATS CIVILS
SCIENCES FONDAMENTALES
SCIENCES CLINIQUES**

Spécialités de Médecine et des Spécialités Médicales

* Cardiologie	01 poste
---------------	----------

Conditions de Participation
Le concours est ouvert aux candidats civils et militaires justifiant avoir validé le cursus normal du résident des centres hospitaliers siège de la faculté de médecine et de pharmacie ou de médecine dentaire dont la durée est de quatre ans au moins pour les spécialités médicales, pharmaceutiques ou odontologiques, et de cinq ans pour les spécialités chirurgicales ou la spécialité de médecine interne.

Dossier de candidature :
1- Une demande manuscrite de candidature indiquant le nom, prénom et adresse du candidat et la spécialité pour laquelle il désire concourir.
2- Une attestation confirmant que le candidat a accompli le cursus normal du résident dans la spécialité objet de concours.
3- Une copie du diplôme de docteur en médecine générale.
4 - Un extrait d'acte de naissance
5- Une photocopie de la carte d'identité nationale
6- Un relevé des titres et travaux scientifiques en 8 exemplaires avec une justification des publications, communications et validations des productions audiovisuelles.
7- **Autorisation pour les candidats fonctionnaires.**
8- Tous les documents officiels permettant d'apprécier les titres et services du candidat de même que les attestations concernant les activités pédagogiques.

* Les candidats remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers complets avant la date limite du 07/11/2024 à la faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda (Service des Affaires administratives).

Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Oujda - Tel : 856 53 14 14, Fax : 856 53 19 19
Site Internet : http://www.unp.ma/SITE_FMPD

N° 7557/PA

N° 7556/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم الجديدة
دائرة العوزينة
قيادة أولاد رحمون
جماعة أولاد رحمون

إعلان عن افتتاح عن المنافع والمضار
إن رئيس المجلس الجماعي لجماعة أولاد رحمون

- بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المنقل بالجماعات الصادر بتفويض القانون رقم 115.85 المؤرخ في 20 رمضان 1436 الموافق 7 يوليوز 2015 خاصة المادة 100 والمادة 103 منه.
وتبعا لتطلب الذي تقدم به السيد المصطفى الذهبي وطلبه عدد E347180
فقد الحصول على رخصة استغلال لبيع مواد البناء والحديد بنوار الدوححة لفدة بني تاجر جماعة أولاد رحمون .
ينتهي الى العموم ان بحثا للكشف عن لمنافع والمضار مدته 15 يوما سيقام ابتداء من تاريخ النشر بالجزيرة وسيتم وضع سجل البحث بالمنصة التفتية بجماعة أولاد رحمون حيث يمكن للعموم تسجيل ملاحظاتهم وذلك خلال أوقات العمل الرسمية.

N° 7559/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BOULEMANE
COMMUNE DE MISSOUR
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

AVIS DE PUBLICATION DE L'EXAMEN D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le président du conseil de la commune de Missour porte à la connaissance du personnel remplissant les conditions requises, visées ci-dessous, que l'examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024, aura lieu au siège de la commune de Missour.

GRADE OBJET DE L'EXAMEN	CONDITIONS REQUISES (au moins 6 ans d'ancienneté dans le grade)	DATE D'EXAMEN	DERNIER DELAIS DE DEPOSIT DE CANDIDATURE	NOMBRES DE POSTE OBJET DE L'EXAMEN
- ADJOINT TECHNIQUE 1° GRADE ECHELLE 8	- ADJOINT TECHNIQUE 2° GRADE ECHELLE 6	16/11/2024	14/11/2024	03

N.B : Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de la commune de Missour.

N° 7564/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELIMEN-OUED NOUN
PROVINCE DE SIDI Ifni
PACHALIK SIDI Ifni
COMMUNE DE SIDI Ifni
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME DES TRAVAUX
DE PATRIMOINE DES ETUDES TECHNIQUES
ET LA GESTION DELEGUEE



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة كلميم واد نون
إقليم سبدي إغسي
بالتوية سبدي إغسي
جماعة سبدي إغسي
مairie المصالح
قسم التصور والتأهيل والمستلكت و التراسات
التقنية و التسيير الموض

AVIS MODIFICATIF D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° 08/2024/BC

Le 07 NOV 2024 à 14h00 sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune de Sidi Ifni, sis à la commune de Sidi Ifni, province de Sidi Ifni à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N° 08/2024/BC du 07 NOV 2024.

Acquisition des véhicules, motos, cycle et engins à la commune de Sidi Ifni

Chapitre II du cahier des prescriptions spéciales « CLAUSES TECHNIQUES » a été modifier concernant les prix N° 2 prix N° 3 et prix N° 4 .

Tout reste sans changement.

Le dossier d'appel d'offres ouvert doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

N° 7565/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



وزارة الانتقال الطاقي والتنمية المستدامة
إقطاع التنمية المستدامة
القطاع الوطني
A.C.A.C.A.C.H | S.C.H.C | H.E.C.H | A. H.E.C | A.C.A.C.H
- 130 | H.E.C | A.C.A.C.H -

Direction Régionale de l'Environnement
Laayoune Sakia El Hamra

المديرية الجهوية للتربة
العون الساقية الحمراء

AVIS

D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° 1/DRE/LSH/2024

Le 20/11/2024 à 10h, il sera procédé dans les Bureaux de la direction régionale de l'environnement de Laayoune Sakia El Hamra -sis à N20 étage 3, quartier ELFATH, Bd Mohammed Six Laayoune, l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, N° 1/DRE/LSH/2024, concernant l'étude pour l'élaboration du Schéma Régional du Littoral de la Région Laayoune-Sakia El Hamra pour le compte de la Direction Régionale de l'Environnement de Laayoune Sakia El Hamra, du Département du Développement Durable relevant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent mille dirhams toutes taxes comprises (600.000,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de douze mille dirhams (12.000,00 DH) pour chaque lot.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 7566/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE MOULAY YACOUB
COMMUNE AIN CHKEF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX N° : 12/CAC2024

Le Mardi 19 Novembre 2024 à 10H00 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions au siège de la commune Ain Chkef à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°: 12/CAC2024 concernant les : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES A LA COMMUNE AIN CHKEF -PROVINCE MOULAY YACOUB-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq million sept cent cinquante sept mille six cent Dirhams (5 757 600,00DHS) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cent quinze mille dirhams (115 000,00 DHS).

Il est exigé des concurrents pour le présent appel d'offres ouvert national, de présenter dans le dossier technique exigé dans le règlement de consultation, une copie du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B:Travaux routiers et voirie urbaine	4	B.6 Assises traitées et enrobés à chaud

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 , 31, 32 et 135 du décret relatif aux marchés publics N° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) et l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget N°1692-23 du 04 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics »

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation

N° 7567/PA

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

BANQUET	BOUCLE	RÉPLIQUES	SECRET	VA BIEN UN PEU DE BONHEUR	VILLE D'ITALIE	LETTRES DE RAPTION	CROIRE	GRAPHIQUES
					JARGON			
BALANCE							SYMBOLE DU BROME	
AU PIED DE LA LETTRE			CARDINAUX	RÈGLE PLATE	POSSESSIF LIQUIDE		VOYELLES 100 m ²	
SOURIRE						CINTRE CONIFÈRE		
			REGAR-DANT			FIN DE VERBE FRÔLER		TAMBOUR
RAPPORT NAZI			BOISSON	ROULÉ FRINGUES				
ALLÈGRESSE		LETTRES DE TACITE		BOUT À BOUT	GRISÉE	ENZYME	KYRIEL-LE	DE BAS EN HAUT FINE
RABOU-GRI		INFRAC-TION VIN						PORTEUR DE CHARGE
			LIE	DEMI-FRÈRE				
BAGUE-TTE	MÊLE DE NOUVEAU					VOYELLES		
				VAGABONDENT				

Solution mots flechés d'hier

TOURNE	ARTICLE	E	ROULE	N	INFRAC-TION	DE	ARTICLE	C	A	CRACK	EN	TOUR
		EN	CA	ISS	SE				S	O	T	
ALLÈGRESSE		E	U	P	H	O	R	I	È	VILLE	CITÉ	UR
		G		R	I	T	E		M	U		A
		C	R	U	E	L		V	I	A	NICKEL	N
EN	VERTE	E	N		I		A		R		ARTICLE	UN
				A	S	T	R	A	G	A	L	E
		N	A		S	T	A	T	U	E	ARTICLE	L
C'EST	PRO	J	E		E	B		B		CUBE		D
		U	S	E	O	R	E	E		PRISON	PERSONAL	M
		U	S		T	U	A		BERGE	NYMPHE	QUESTION	E
VÊTE	DE	T	E	T	U		N	A	R	I	N	E
ARTICLE	DE	E	N	S	E	I	G	N	E	RÈGLE	PLATE	T

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouabty
Mourad Tabet
Wata Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafe

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Halali
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Aesma Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Ladysoune)
Abdelali Khallaf (Issoussin)

Collaborateurs
Oussab-Sabouan
Khalil Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2160 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
liberation.ma

Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.04.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@liberation.ma
Youssef El Gaba

Mourad El Youssefi
Loubra Baghdadli
Latifa Mourab
Rkia Ait Doharan
Siham Zahir
Fadwa Choukri

41, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRISSE
Dossier de presse
130/64

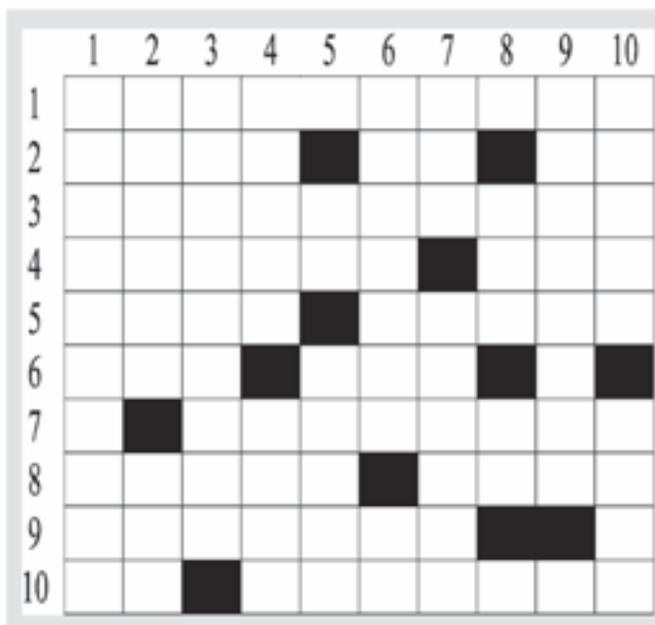
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- Chêne
- Serre cœur - Eau de France - Radon
- Avant Chine
- Mange à même le sol - Eau mais tout retourné
- Dieu à domicile - Arme liquide
- Calfe - Blonde au bar
- Gaëlle
- Motel - Sea du Pérou
- Alerte
- Sévirium - Assemblée

VERTICALEMENT

- Analogues
- Général flottant - Elle épousa le premier venu
- Benson
- Royale au palace - Double
- Liant - Se rende
- Jeu d'enfants - Décodé
- Via - Très léger
- Conspiration de l'Égypte - Personnel
- Décoration
- Une heure peut l'être - Possesif

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

			8	2	6		9	
	2	9	7			8		
	5	8	6				3	2
1		6	2					8
		2			5			
8				1	4		7	
5	8			6	7	4		
		7		8	9	6		
9	1	4	7					

Moyen

4			6	2	1			
				5		4	6	
2		4		7	8		3	
	9						1	
		5	7		9	6		
3		3					8	
3	2	9		1				8
1	4	6						
		7	3	2				1

Difficile

5	9		7					6
6			8				2	
					3	4		
		8				3	2	
	4						5	
7	1				8			
		7	4					
	3				7			8
4				6		3	1	

Expert

		7	8		5		3	
	9		6		5			
	8			7				
3					7			
		4		1		8		
			2					1
				6			2	
			9		1		3	
1	9		3		4			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	5	6	1	8	9	7	4	2
9	4	8	3	2	7	6	5	1
1	2	7	6	4	5	3	8	9
5	3	9	7	6	2	8	1	4
8	6	1	4	9	3	2	7	5
4	7	2	5	1	8	9	3	6
2	9	3	8	5	4	1	6	7
6	8	4	9	7	1	5	2	3
7	1	5	2	3	6	4	9	8

Moyen

7	2	6	3	1	5	8	9	4
4	5	1	7	8	9	2	3	6
9	8	3	6	2	4	7	1	5
5	7	2	1	4	3	9	6	8
8	1	4	2	9	6	3	5	7
6	3	9	5	7	8	4	2	1
1	6	8	4	3	2	5	7	9
2	4	5	9	6	7	1	8	3
3	9	7	8	5	1	6	4	2

Difficile

2	1	5	8	3	9	4	6	7
6	4	9	1	2	7	8	3	5
7	3	8	6	5	4	2	9	1
5	9	1	2	7	3	6	8	4
4	7	6	5	9	8	3	1	2
3	8	2	4	1	6	5	7	9
1	6	7	3	4	5	9	2	8
9	5	3	7	8	2	1	4	6
8	2	4	9	6	1	7	5	3

Expert

1	4	3	5	7	6	2	9	8
5	7	2	1	8	9	3	6	4
8	9	6	4	3	2	1	5	7
2	5	1	6	4	7	9	8	3
6	3	7	8	9	1	4	2	5
4	8	9	3	2	5	7	1	6
3	6	4	2	1	8	5	7	9
9	1	8	7	5	4	6	3	2
7	2	5	9	6	3	8	4	1

Maroc/Estonie

Volonté commune de renforcer les relations économiques

Les moyens de renforcement des relations économiques entre le Maroc et l'Estonie ont été au centre des entretiens, lundi à Rabat, entre le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, et le ministre estonien des Affaires étrangères, Margus Tsahkna.

Cette rencontre a également permis aux deux parties d'examiner les perspectives de coopération bilatérale dans plusieurs domaines, notamment les échanges commerciaux et le développement des investissements.

Intervenant à cette occasion, M. Mezzour a indiqué que cette rencontre constitue une opportunité pour discuter des moyens de développer les partenariats entre les deux pays dans le domaine de l'information, de la technologie, de la gestion électronique et de l'innovation.

Mettant en avant les nombreux atouts du Maroc, ses avantages compétitifs et les opportunités d'investissement qu'il offre, M. Mezzour a souligné le rôle crucial de la stratégie industrielle mise en place par le Royaume, ainsi que celle de digitalisation, récemment lancée, dans l'émergence d'un "tissu industriel local dynamique", rapporte la MAP.

"Le Maroc dispose d'une base industrielle compétitive, d'infrastructures et de ressources humaines nécessaires, ainsi que d'un climat d'affaires favorable," a-t-il ajouté, mettant en exergue les diverses opportunités offertes par le Royaume dans des secteurs porteurs tels que l'automobile, l'aéronautique, le textile, le secteur pharmaceutique et les énergies renouvelables.

De son côté, M. Tsahkna a fait savoir que 99% des services publics de son pays sont désormais disponibles en ligne, grâce à l'implémentation de systèmes de gouvernance électronique innovants.

Il a, par la même occasion, salué le leadership du Royaume en Afrique en matière de digitalisation, exprimant la volonté de son pays d'œuvrer de concert avec le Maroc dans ce domaine afin de tirer mutuellement profit de l'échange d'expériences.

M. Tsahkna a, en outre, mis l'accent sur l'importance de cette rencontre qui "nous a permis de discuter des possibilités de coopération entre nos deux pays tant sur le niveau public et privé", précisant qu'avec les diverses stratégies mises en place par le gouvernement marocain, "nous envisageons de collaborer ensemble afin de créer des emplois et d'attirer plus d'investissements et d'innovations".

Collectivités territoriales

Les recettes fiscales s'améliorent de 8,6% à fin septembre

Les recettes fiscales des collectivités territoriales (CT) se sont améliorées en septembre 2024. Selon les chiffres publiés par la Trésorerie générale du Royaume (TGR), elles ont atteint 31 milliards de dirhams (MMDH), marquant ainsi une hausse de 8,6% par rapport à leur niveau à fin septembre 2023.

Cette évolution est le résultat de la hausse de 5,1% des impôts directs et de 11,5% des impôts indirects, a indiqué l'institution publique dans son récent Bulletin mensuel de statistiques des finances locales (BMSFL), précisant que les recettes fiscales ont constitué 82,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2024.

A titre de comparaison, elles avaient atteint 29,2 MMDH en août 2024, marquant une augmentation de 14,8% par rapport à la même période de l'année précédente, suite à la hausse de 10,6% des impôts directs et de 18,5% des impôts indirects. Elles avaient alors constitué 84,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2024.

Un mois plus tôt, à fin juillet, les données suggéraient une augmentation de 25,7% des recettes fiscales en glissement annuel, après avoir atteint 27 MMDH et ce après une hausse de 24,3% des impôts directs et de 26,9% des impôts indirects. Rappelons également qu'au cours de cette période, les recettes fiscales avaient constitué 85,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juillet 2024.

Toujours selon la Trésorerie générale, les ressources transférées ont progressé de 1,7% à fin septembre dernier après s'être établies à 21,7 MMDH contre 21,4 MMDH un an auparavant.

Cette évolution s'explique par «l'augmentation de 12,3% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1,62 MMDH), conjuguée à la diminution de 23% de la part des régions dans le



produit de l'IS et de l'IR (-1,02 MMDH), de 5,8% des subventions (-138 MDH) et de 27,2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-87 MDH) ».

Il est important de noter que les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 39,7% de leur part dans le produit de la TVA, comme l'a relevé la TG dans son Bulletin mensuel de statistiques des finances locales.

La même source indique par ailleurs que les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 8,4 MMDH à fin septembre 2024, contre 7 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 20,1%.

Selon les explications de l'institution, l'augmentation de ces ressources résulte « de la hausse de 31,2% de la taxe de services communaux (+1,09 MMDH), de 7,3% de la taxe professionnelle (+228 MDH) et de 24,1% de la taxe d'habitation (+81 MDH) ».

En ce qui concerne les ressources gérées par les collectivités territoriales, les chiffres montrent qu'elles se sont établies à 7,30 MMDH à fin septembre 2024 contre 6,61 MMDH enregistrés un an auparavant, ce qui correspond à une hausse de 10,4%.

Dans son bulletin, la TG précise qu'elles sont consti-

tuées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1,77 MMDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (876 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (650 MDH), des recettes domaniales (566 MDH) et des redevances sur les recettes des mandataires du marché de gros des fruits et légumes (520 MDH).

A noter enfin que «l'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin septembre 2023 et fin septembre 2024, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées», a fait savoir la Trésorerie générale.

Alain Bouithy

"Guide de l'investisseur": L'AMMC publie une nouvelle édition consacrée aux OPCVM

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a publié, lundi, la 8ème édition du "Guide de l'investisseur" consacrée aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Intitulée "Comprendre les OPCVM", cette édition a pour ambition de faciliter la compréhension de ces organismes, offrant aux investisseurs la possibilité d'explorer les fondements et le fonctionnement des OPCVM, lit-on dans ce guide disponible sur le site de l'AMMC.

Le guide, qui est un support à destination du grand public élaboré par l'Autorité dans le cadre de ses activités d'éducation financière, vise à aider les investisseurs actuels et futurs à mieux appréhender les notions de base de l'investissement dans le marché des capitaux.

Ainsi, il s'articule autour de neuf points à savoir, "Qu'est-ce qu'un OPCVM ?", "OPCVM : deux formes juridiques", "Les différentes catégories d'OPCVM", "Les risques et rendements associés à un OPCVM", "Comprendre la valeur liquidative", "Les documents d'information, essentiels avant d'investir", "Investir en OPCVM : avantages et modus operandi", "Les acteurs" et "Frais et commissions : ce qu'il faut savoir".

Les perspectives d'attrait de nouveaux IDE concernent l'automobile et l'hydrogène vert

Les perspectives d'attrait de nouveaux investissements directs étrangers (IDE) au Maroc concernent, notamment, les secteurs de l'automobile et de l'hydrogène vert, ressort-il du rapport économique et financier accompagnant le projet de loi de finances (PLF) de 2025.

Ce rapport, publié sur le site du ministère de l'Économie et des Finances, évoque, à cet effet, l'annonce faite en juin dernier par l'entreprise chinoise de haute technologie Gotion, concernant son intention d'établir une usine de fabrication de batteries pour véhicules électriques, avec un investissement de 6,4 milliards de dollars.

Il fait également savoir que de nombreux projets

de production d'hydrogène vert au Maroc ont été annoncés, notamment après l'émission, en mars 2024, de la circulaire de mise en œuvre de "l'offre Maroc" pour le développement de la filière de l'hydrogène vert, rapporte la MAP.

Parallèlement, le rapport rappelle que selon les données de l'Office des Changes, le flux net des IDE au Maroc a chuté de 52% à 11,1 milliards de dirhams (MMDH) en 2023, en raison d'une diminution des recettes de 14% à 34,6 MMDH et d'une augmentation des dépenses de 35,8% à 23,5 MMDH.

La répartition géographique de ces IDE montre que la France reste le premier pays investisseur au Maroc, avec 33% du total des investissements étran-

gers en 2023, suivie des Émirats Arabes Unis (10%), de la Grande Bretagne (8%) et de l'Espagne (7%).

Sur le plan sectoriel, l'industrie et l'immobilier ont été les secteurs les plus attractifs au Maroc en 2023, avec des parts respectives de 38% et 22% du total des IDE reçus, devançant le transport (7%), l'énergie et les mines (6,4%) et le tourisme (6,3%).

Concernant l'année 2024, le flux net d'IDE a atteint 15,2 MMDH durant les huit premiers mois, en croissance de 55,1% par rapport à la même période un an auparavant. Cette évolution est attribuable à une augmentation des recettes de 13,9% à 25,4 MMDH et à un repli des dépenses de 18,6% à 10,1 MMDH.

Le déficit budgétaire prévu à 58,2 MMDH en 2025

Le déficit budgétaire devrait s'établir à 58,2 milliards de dirhams (MMDH) en 2025, selon le rapport économique et financier accompagnant le projet de loi de finances (PLF) de l'année prochaine.

"Le déficit budgétaire, résultant des évolutions possibles des recettes et des dépenses pour l'exercice budgétaire 2025, serait de 58,2 milliards de dirhams, en baisse de 0,5 point du PIB, par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2024, pour se situer à 3,5% du PIB en 2025", indique ce rapport publié sur le site du ministère de l'Économie et des Finances.

D'après la même source, le PLF 2025, qui s'inscrit dans la poursuite des efforts de réduction du déficit budgétaire à des niveaux soutenables, prévoit des mesures visant l'optimisation des dépenses et leur programmation selon les priorités et le renforcement des res-

sources de l'État. Ainsi, rapporte la MAP, les recettes ordinaires nettes, compte non tenu de la part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) versée aux collectivités territoriales, devraient atteindre 395,1 MMDH. Les recettes fiscales se situeraient à 320,1 MMDH (19,5% du PIB), dont 139,3 MMDH des impôts directs, 137,8 MMDH des impôts indirects, 21,3 MMDH des droits de douane et 21,7 MMDH des droits d'enregistrement et de timbre.

Les recettes non fiscales devraient, quant à elles, se chiffrer à 71,6 MMDH et représenter 18,1% du total des recettes ordinaires. Ces recettes incluent les recettes en provenance des établissements et entreprises publics (EEP) qui devraient atteindre 22,6 MMDH, les recettes des mécanismes de financements innovants (35 MMDH), ainsi que celles des cessions de participations de l'État (6 MMDH). Ledit rapport fait également savoir que les



dépenses (y compris les services de l'État gérés de manière autonome et les comptes spéciaux du Trésor) atteindraient, en 2025, une enveloppe de

453,3 MMDH, soit 27,6% du PIB.

La hausse prévue de ces dépenses est corollaire de la poursuite de la mise en œuvre des

grands chantiers entamés (protection sociale, réformes des secteurs de l'éducation et de la santé, aide directe au logement), des engagements de l'État issus du dialogue social et de la réalisation des engagements du programme gouvernemental et ce, en application des Hautes Orientations Royales et en droite ligne avec les recommandations du nouveau modèle de développement.

Pour leur part, les dépenses ordinaires devraient s'établir à 353,9 MMDH (21,5% du PIB), réparties sur les biens et services (294,2 MMDH), les charges en intérêts (42,6 MMDH) et la charge de la compensation (17,1 MMDH). Concernant les dépenses d'investissement, le PLF 2025 prévoit des émissions d'un montant de 105,4 MMDH, en augmentation de 5% par rapport aux prévisions de la loi de finances de 2024.

Exportations marocaines : Le contenu technologique en amélioration continue

L'analyse du contenu technologique des exportations marocaines montre un renforcement de la part des produits manufacturés à technologie moyenne à 43,5% durant la période 2014-2023, contre seulement 28,6% entre 2007 et 2013, selon le rapport économique et financier accompagnant le projet de loi de finances (PLF) de 2025.

Cette tendance s'explique, principalement, par la hausse des exportations de véhicules et d'appareils électriques, indique ce rapport publié sur le site du ministère de l'Économie et des Finances.

En outre, la part des produits à faible technologie s'inscrit dans une

tendance baissière, passant de 22,2% en moyenne entre 2007 et 2013 à 16,5% au cours de la deuxième période, relève la même source.

La part des exportations de produits manufacturés provenant de ressources naturelles a également diminué de 26,9% entre 2007 et 2013 à 16,7% durant la période 2014-2023, rapporte la MAP.

Pour ce qui est de l'offre exportable marocaine, elle poursuit son extension vers de nouveaux marchés en Afrique, en Amérique et en Asie. Ainsi, le nombre de marchés d'exportation a augmenté d'environ 1% en moyenne annuelle entre 2007 et 2023, passant de 171 à 189 marchés.

Par ailleurs, le rapport rappelle

que la politique d'intégration du Maroc à l'économie mondiale a permis au Royaume d'enregistrer un certain dynamisme des exportations au cours des dernières années.

En effet, les exportations marocaines ont affiché une nette progression au cours de la période 2014-2023 de 8,8% contre seulement 6,7% en moyenne annuelle sur la période 2007-2013, soit un rythme supérieur à celui enregistré par les importations (6,9%) entre 2014 et 2023.

De même, le taux de couverture a connu une amélioration notable de 47,7% en moyenne entre 2007 et 2013 à 58% au cours de la deuxième période, gagnant ainsi 10 points.

Concernant la part du Maroc sur

le marché mondial, elle s'est inscrite dans une tendance haussière à partir de 2013, pour atteindre son niveau le plus élevé (0,17%) en 2023, en lien notamment avec la bonne performance des exportations des métiers mondiaux du Maroc tels que les secteurs automobile, aéronautique et électronique.

Par écosystème, l'examen de la structure des exportations marocaines révèle que les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électronique et d'électricité ont consolidé leurs parts respectives entre 2014 et 2023. Toutefois, le textile et cuir a connu une baisse de sa part de 16,7% à 10,8% au cours de la même période.

“Yenna...The bread crust”

Un film amazigh qui met en lumière la résilience de la femme marocaine

Le court-métrage "Yenna...The bread crust" du réalisateur marocain Ayoub Ait Bihi, projeté lundi dans le cadre du 24^{ème} Festival national du film (FNF) de Tanger, met en lumière la résilience et la lutte de la femme marocaine.

Cette pellicule de 28 min raconte l'histoire de la mère du réalisateur, Malika, une femme militante qui lutte pour gagner sa vie et subvenir aux besoins de ses enfants. À travers des événements du quotidien, le film illustre la résilience et la force dont fait preuve cette femme face aux obstacles qu'elle rencontre.

À travers son regard singulier, le cinéaste a braqué les projecteurs sur le personnage de sa mère, symbole de résilience et de lutte, qui, malgré tous les obstacles, a appris à confectionner des pâtisseries dans le but d'améliorer ses conditions de vie.

Le film vise également à transmettre un ensemble de valeurs sociales et familiales, en explorant des thèmes tels que la dualité entre la vie et la mort, le succès et l'échec, ainsi que la perte et l'espoir.

Dans une déclaration à la MAP, le réalisateur et producteur, Ayoub Ait Bihi, a souligné que ce film, présenté pour la première fois lors de ce Festival, met en avant la femme marocaine engagée et combative, en particulier les mères qui travaillent et consacrent leur vie à leurs familles et à l'édu-



cation de leurs enfants.

Il a ajouté que "Yenna...The bread crust" retrace le parcours de sa mère, offrant ainsi une représentation élargie d'une catégorie importante de mères et de femmes marocaines, expliquant qu'il a choisi ce titre en langue amazighe en hommage aux mères, notamment dans les régions du Souss.

Outre "Yenna...The bread crust", plusieurs films sont en lice pour la compétition des courts-métrages de fiction et de documentaire, notamment "Beneath a

Mother's Feet" d'Elias Suhail, "Frères de lait" de Kenza Tazi, "Dernier jour" de Lakhdar El Hamdaoui, "Fils des Amazones" d'Otman Salil, "Frère" de Younes Bouab, "Mode d'avion" de Mohamed Amine El Ahmar.

Il s'agit également de "Rachid" de Rachida El Garani, "Les jours gris" d'Abir Fathoumi, "Pour moi" d'Intissar El Azhari, "Une mémoire pour l'oubli" d'El Houari Ghoubari, "Najma" d'Abdellah El-moukadem, "Silent Sighs" de Meriem Jabbour, "A Lamb, A Sheep and Ravens" d'Ayman Hammou

et "Waking Up" de Saad Benidir.

Placé sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Festival national du film de Tanger, organisé du 18 au 26 octobre, s'annonce comme un événement captivant qui saura tenir en haleine les cinéphiles au cours des prochains jours.

Avec une sélection variée et riche de films nationaux, cette manifestation mettra en avant non seulement les œuvres contemporaines, mais aussi les créations novatrices qui illustrent la diversité du septième art.

Le cinéma, vecteur essentiel de valorisation de la culture artisanale marocaine

Le cinéma est un vecteur essentiel pour la préservation, la valorisation et la sauvegarde de la culture artisanale marocaine riche et unique, a affirmé la jeune réalisatrice marocaine, Zaynab Toubali.

Dans une interview accordée à la MAP en marge de sa participation à la compétition officielle des longs-métrages documentaires du 24^{ème} Festival national du film de Tanger avec son film "Chayaa", Zaynab Toubali a souligné que le 7^{ème} art constitue également un outil de représentation, de transmission et de promotion du patrimoine culturel du Royaume.

À cet effet, le Centre cinématographique marocain (CCM), a-t-elle ajouté, s'emploie à valoriser le travail des artisans marocains par le biais du cinéma, expliquant que lorsque les films marocains rencontrent un succès tant au niveau national qu'international, ils participent à la découverte des créations artisanales par de nouveaux publics, ouvrant ainsi des perspectives écono-

miques prometteuses pour ces artisans.

En ce qui concerne son choix de se focaliser sur l'artisanat hassani marocain pour son premier documentaire, la lauréate de l'Institut spécialisé du cinéma et de l'audiovisuel a révélé qu'il s'agissait d'une décision profondément personnelle, ajoutant qu'en tant que réalisatrice marocaine sahraouie, elle tient à cœur de mettre en lumière les traditions et la culture de cette région qui lui est si chère.

"Mon approche pour réaliser ce film documentaire a été très minutieuse. Tout d'abord, je me suis consacrée à une importante phase de recherche et de documentation, afin de bien comprendre les spécificités de l'artisanat hassani, ses techniques, sa singularité, ses savoir-faire ancestraux et son importance dans la vie des populations sahraouies", a-t-elle indiqué.

Mme Toubali a dévoilé, avec émotion, qu'en tant que jeune réalisatrice originaire du Sahara marocain, elle a entrepris la réalisation de son premier documentaire centré sur la terre de ses

aïeux, en hommage à Chayaa, une grande artisanne spécialisée dans le cuir, décédée au cours du tournage.

"J'ai également voulu rendre hommage à ce patrimoine culturel sahraoui, tout en le faisant découvrir à un large public, au Maroc et au-delà. C'est un projet qui témoigne de mon engagement en tant que jeune réalisatrice", a-t-elle expliqué.

Pour ce qui est de l'évolution de l'industrie cinématographique au Maroc, la jeune réalisatrice s'est félicitée de l'essor important que connaît le cinéma marocain, notamment avec l'ouverture de nouvelles salles de cinéma de haut niveau, et l'éclosion de talents marocains qui illuminent les festivals nationaux et internationaux avec des productions de qualité.

Par rapport aux politiques publiques visant à encourager les professionnels du cinéma, elle a qualifié de "très précieuse" le mécanisme du fonds d'aide du CCM, qui a permis à des jeunes cinéastes en herbe de livrer au public des

œuvres originales et de qualité.

Zaynab Toubali a, dans ce sens, relevé que les jeunes réalisateurs se heurtent à certains défis qui peuvent entraver le développement de leurs projets cinématographiques, notamment en matière de financement, soulignant la nécessité de mobiliser les fonds nécessaires pour concrétiser des productions, en particulier lorsque les aides publiques ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des besoins financiers.

Les jeunes cinéastes, a-t-elle ajouté, sont également confrontés à des difficultés spécifiques lorsqu'ils souhaitent réaliser des films à dimension internationale, notamment l'accès aux sponsors étrangers, l'échange d'acteurs et les collaborations interculturelles.

"Malgré ces difficultés, je reste optimiste quant à l'avenir du cinéma marocain compte tenu du soutien du CCM, des critiques du cinéma dans notre pays, de nos formateurs ainsi que de la presse nationale", a-t-elle affirmé.

Par Kawtar Tijari (MAP)

“Les évadés de Tindouf” d’Abdelhak Najib

Un film qui dénonce la barbarie du Polisario

Orion Productions produit le film de l’écrivain et journaliste, Abdelhak Najib, intitulé: «Les évadés de Tindouf», dont la sortie est prévue le 6 novembre 2024, pour les célébrations de la Marche Verte. Un long-métrage qui plonge au cœur du conflit entre le Maroc, le Polisario et l’Algérie, sur la question du Sahara marocain, à travers le camp de Tindouf, où se murent des dizaines de milliers d’innocents, détenus dans une prison à ciel ouvert.

Le film raconte le périple de cinq hommes et deux femmes, qui arrivent à s’évader des camps de Tindouf, sept jours avant la commémoration des 50 ans de la Marche Verte. Un demi-siècle de cette épopée humaine et nationale forte en symbolique. La nuit, un petit sac sur le dos, un coran, de l’eau, des dattes et une radio comme seuls viatiques pour traverser une partie du désert entre l’Algérie et le Sahara marocain. La caméra suit la marche de ces hommes et de ces femmes passant d’une dune de sable à une autre, sans boussole, sans carte, sans le moindre repère. Ils marchent la nuit et se cachent le jour, là où ils le peuvent, pour éviter les patrouilles du désert et les brigands qui officient dans toute cette région coupée de toute civilisation. Plus le temps passe dans le Sahara, dans



l’immensité de ce territoire hostile, sous le soleil ardent et dans la solitude de la nuit, plus les évadés perdent leurs moyens. La peur, la faim, la fatigue, les hallucinations, les dangers face aux reptiles et autres scorpions, cette errance devient une véritable lutte pour la survie.

Partis de la prison de Tindouf, après toute une vie comme détenus et comme esclaves, cette évasion devient aussi un pèlerinage pour quelques hommes et quelques femmes qui vont à la recherche d’eux-mêmes, puisant dans leurs limites pour se dépasser et ne jamais abdiquer, quitte à y laisser la vie.

Adam, Nouh, Mariam, Fatema, Mohamed, Brahim, Driss, Daoud, Saleh et les autres sont des résistants qui ont été kidnappés et incarcérés pendant plus de 23 ans dans les camps de la torture à Rabouni, à Tindouf. Ils ont subi les pires tortures. Ils ont été assoiffés, affamés et traités pire que des bêtes de somme. Mais, ils ont tous tenu le coup. Ils ont supporté le pire par amour

pour la patrie. Leur patience a fini par payer, et ils ont réussi à semer leurs gardes et leurs geôliers pour fuir leur prison. En s’évadant, ils se saisissent de documents ultra-confidentiels qu’ils vont protéger au péril de leur vie durant toute leur évasion et leur errance dans le désert.

Au fil des jours, les évadés passent par plusieurs états frôlant la folie, riant comme des démons, pleurant, se roulant dans le sable, s’enterrant vivants, livrant combat contre un scorpion pour lequel ils vont se prendre d’affection, étant la seule créature qu’ils ont rencontrée dans l’immensité du vide depuis leur fuite. Ils arrivent tout de même à garder toute leur tête en maintenant un contact avec le monde à travers une radio. Mais très vite, les batteries sont épuisées.

Désespoir, abattement, lassitude, épuisement du corps et du mental. Puis, les évadés entrent, chacun à son tour et à sa façon, dans un dialogue monologué avec lui-même et avec la radio qui ne marche pas.

Les hommes et les femmes, à tour de rôle, feignent une émission sur la libération de Tindouf ; ils créent un programme sur les festivités de la Marche Verte, ils suivent un match de football imaginaire, réagissent, crient, rouspètent et sautent de joie quand leur équipe gagne. Les jours et les nuits passent. Les évadés s’approchent d’un hameau désaffecté. Ils n’ont plus la force d’avancer. Ils attendent la nuit afin de puiser dans leurs dernières forces pour s’y glisser. Ils marchent, ils rampent sur le sable, jusqu’à l’évanouissement. Quand l’un d’eux revient à lui-même, il voit un fusil pointé sur sa tempe. C’est un militaire...

Ce film, écrit, produit et réalisé par l’écrivain et penseur, Abdelhak Najib, participe de cette belle dynamique que traverse le Maroc, depuis un quart de siècle. C’est un hommage à tous les Marocains, à travers le cinéma en réalisant un long-métrage qui jette toute la lumière, sur les réalités du conflit entre le Maroc et la prétendue RASD, avec l’Algérie qui tire les ficelles derrière. À travers l’histoire d’un groupe d’hommes qui vont s’évader des camps de Tindouf où ils sont emprisonnés depuis plus de 30 ans, nous allons suivre leur errance dans le désert du Sahara, comme une quête de la rédemption, avant d’atteindre la terre promise, le Maroc. C’est un périple pour la liberté des hommes, face à l’horreur des camps et à l’injustice dont ils ont fait les frais pendant de longues décennies.

Ce film raconte le courage de quelques hommes qui ont osé sortir de cette prison à ciel ouvert, quitte à se perdre dans le sable et à y laisser la vie.

Ce film est leur histoire.

Ce film est leur témoignage.

Avec Driss Roukhe, Mohamed Choubi, Kamal Haimoud, Dean Mountaki, Karim Oujil, Abdelhak Najib, Imane Kendili, Alia Bencheikh, Mohamed Simoka, Yassine Abdelkader...

Grand Prix national de la presse

Prolongation du délai de candidature jusqu'au 31 octobre

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (département de la Communication) a annoncé la prolongation du délai de candidature de la 22ème édition du Grand Prix national de la presse (GPNP) au titre de l’année 2024, jusqu’au 31 octobre.

Dans un communiqué, le ministère indique que cette prolongation intervient conformément aux dispositions de l’article 8 du décret portant création de ce Prix, et en vue de permettre à l’ensemble des journalistes de compléter leurs dossiers de candidature.

Ce Prix national porte sur plusieurs catégories, à savoir le prix de la télévision, le prix de la radio, le prix de la presse écrite, le prix de la presse électronique, le prix de l’agence de presse, le prix de la presse régionale, le prix de la

production journalistique amazighe, le prix de la production journalistique sur la culture et l’espace sahraoui hassani, le prix de la photographie, le prix du journalisme d’investigation et le prix de la caricature, ajoute la même source.

Figurent également un prix honorifique en hommage à une personnalité nationale ayant contribué de manière exceptionnelle à l’évolution du paysage médiatique national et à la consécration des nobles principes de la profession, ainsi qu’un autre prix honorifique décerné aux journalistes marocains travaillant dans des organes de presse étrangers, au Maroc ou à l’étranger.

Le candidat doit être de nationalité marocaine, exerçant la profession pendant au moins trois ans dans l’un des établissements médiatiques nationaux

ou régionaux et être titulaire de la carte de presse au titre de l’année en cours.

Il ne doit être membre ni du comité d’organisation ni du jury, de même qu’il ne doit pas être lauréat de ce prix au cours des trois dernières éditions, ajoute le ministère, faisant savoir que les participants peuvent présenter leur candidature à titre individuel ou collectif dans le cadre d’une équipe de travail.

La candidature ne doit porter que sur une seule œuvre pour chaque catégorie de prix, à l’exception du prix de la photographie pour lequel les candidats peuvent présenter jusqu’à dix œuvres maximum.

En plus, chaque établissement médiatique peut proposer la candidature d’un journaliste ou d’une équipe exerçant dans l’établissement, souligne-t-on.

Les œuvres en lice doivent être présentées telles que publiées ou diffusées dans l’un des médias nationaux ou régionaux au cours de la période s’étendant du 1er octobre 2023 à fin septembre 2024, poursuit la même source, notant qu’il est, par ailleurs, obligatoire pour les organes de la presse électronique de garder les œuvres en lice, au niveau de leurs sites web, jusqu’à l’annonce des lauréats.

Les œuvres doivent être déposées et ce, jusqu’au 31 octobre 2024, au secrétariat du comité d’organisation du GPNP au siège du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication sis Avenue Allal El Fassi, Al Irfane, Rabat, accompagnées du formulaire de candidature, téléchargeable via le site web "www.mjcc.gov.ma".

Chapitre premier Milan en 1796

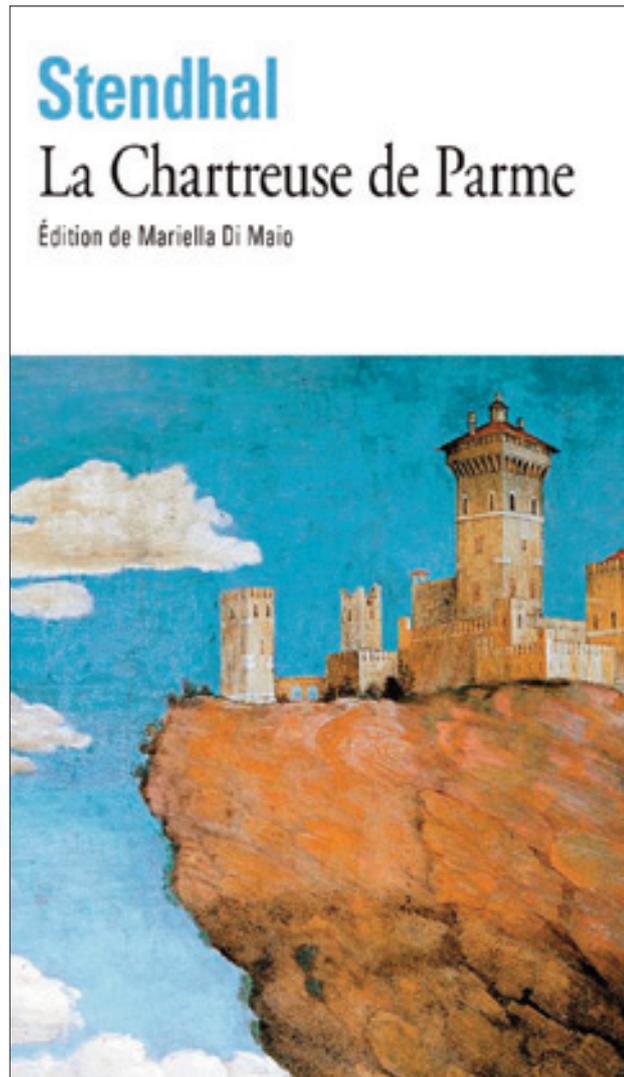
Après ces deux années de folie et de bonheur, le Directoire de Paris, se donnant des airs de souverain bien établi, montra une haine mortelle pour tout ce qui n'était pas médiocre. Les généraux ineptes qu'il donna à l'armée d'Italie perdirent une suite de batailles dans ces mêmes plaines de Vérone, témoins deux ans auparavant des prodiges d'Arcole et de Lonato. Les Autrichiens se rapprochèrent de Milan ; le lieutenant Robert, devenu chef de bataillon et blessé à la bataille de Cassano, vint loger pour la dernière fois chez son amie la marquise del Dongo. Les adieux furent tristes ; Robert partit avec le comte Pietranera qui suivait les Français dans leur retraite sur Novi. La jeune comtesse, à laquelle son frère refusa de payer sa légitime, suivit l'armée montée sur une charrette.

Alors commença cette époque de réaction et de retour aux idées anciennes, que les Milanais appellent *i tredici mesi* (les treize mois), parce qu'en effet leur bonheur voulut que ce retour à la sottise ne durât que treize mois, jusqu'à Marengo. Tout ce qui était vieux, dévot, morose, reparut à la tête des affaires, et reprit la direction de la société : bientôt les gens restés fidèles aux bonnes doctrines publièrent dans les villages que Napoléon avait été pendu par les Mameluks en Égypte, comme il le méritait à tant de titres.

Parmi ces hommes qui étaient allés boudier dans leurs terres et qui revenaient altérés de vengeance, le marquis del Dongo se distinguait par sa fureur ; son exagération le porta naturellement à la tête du parti. Ces messieurs, fort honnêtes gens quand ils n'avaient pas peur, mais qui tremblaient toujours, parvinrent à circonvier le général autrichien : assez bon homme, il se laissa persuader que la sévérité était de la haute politique, et fit arrêter cent cinquante patriotes : c'était bien alors ce qu'il y avait de mieux en Italie.

Bientôt on les déporta aux bouches de Callaro, et, jetés dans des grottes souterraines, l'humidité et surtout le manque de pain firent bonne et prompt justice de tous ces coquins.

Le marquis del Dongo eut une grande place, et, comme il joignait une avarice sordide à une foule d'autres belles qualités, il se vanta publiquement de ne pas envoyer un écu à sa sœur, la comtesse Pietranera : toujours folle d'amour, elle ne voulait pas quitter son mari, et mourait de faim en France avec lui. La bonne marquise était désespérée ; enfin elle réussit à dérober quelques petits diamants dans son écrin, que son mari lui



reprenait tous les soirs pour l'enfermer sous son lit, dans une caisse de fer : la marquise avait apporté huit cent mille francs de dot à son mari, et recevait quatre-vingts francs par mois pour ses dépenses personnelles.

Pendant les treize mois que les Français passèrent hors de Milan, cette femme si timide trouva des prétextes et ne quitta pas le noir.

Nous avouons que, suivant l'exemple de beaucoup de graves auteurs, nous avons commencé l'histoire de notre héros une année avant sa naissance. Ce personnage essentiel n'est autre, en effet, que Fabrice Valserra, marchese del Dongo, comme on dit à Milan[1]. Il venait justement de se donner la peine de naître lorsque les Français furent, chassés, et se trouvait, par le hasard de la naissance, le second fils de ce marquis del Dongo si grand seigneur, et dont vous connaissez déjà le gros visage blême, le sourire faux et la haine sans bornes pour les idées nouvelles. Toute la fortune de la maison était substituée au fils aîné Ascanio del Dongo, le digne por-

trait de son père. Il avait huit ans, et Fabrice deux, lorsque tout à coup ce général Bonaparte, que tous les gens bien nés croyaient pendu depuis longtemps, descendit du mont Saint-Bernard. Il entra dans Milan : ce moment est encore unique dans l'histoire ; figurez-vous tout un peuple amoureux fou.

Peu de jours après, Napoléon gagna la bataille de Marengo. Le reste est inutile à dire. L'ivresse des Milanais fut au comble ; mais, cette fois, elle était mêlée d'idées de vengeance : on avait appris la haine à ce bon peuple. Bientôt l'on vit arriver ce qui restait des patriotes déportés aux bouches de Cattaro ; leur retour fut célébré par une fête nationale.

Leurs figures pâles, leurs grands yeux étonnés, leurs membres amaigris, faisaient un étrange contraste avec la joie qui éclatait de toutes parts. Leur arrivée fut le signal du départ pour les familles les plus compromises. Le marquis del Dongo fut des premiers à s'enfuir à son château de Grianta. Les chefs des grandes familles étaient

remplis de haine et de peur ; mais leurs femmes, leurs filles, se rappelaient les joies du premier séjour des Français, et regrettaient Milan et les bals si gais, qui aussitôt après Marengo s'organisèrent à la Casa Tanzi.

Peu de jours après la victoire, le général français, chargé de maintenir la tranquillité dans la Lombardie, s'aperçut que tous les fermiers des nobles, que toutes les vieilles femmes de la campagne, bien loin de songer encore à cette étonnante victoire de Marengo qui avait changé les destinées de l'Italie et reconquis treize places fortes en un jour, n'avaient l'âme occupée que d'une prophétie de saint Giovita, le premier patron de Brescia. Suivant cette parole sacrée, les prospérités des Français et de Napoléon devaient cesser treize semaines juste après Marengo. Ce qui excuse un peu le marquis del Dongo et tous les nobles boudeurs des campagnes, c'est que réellement et sans comédie ils croyaient à la prophétie. Tous ces gens-là n'avaient pas lu quatre volumes en leur vie ; ils faisaient ouvertement leurs préparatifs pour rentrer à Milan au bout des treize semaines ; mais le temps, en s'écoulant, marquait de nouveaux succès pour la cause de la France.

De retour à Paris, Napoléon, par de sages décrets, sauvait la révolution à l'intérieur, comme il l'avait sauvée à Marengo contre les étrangers. Alors les nobles lombards, réfugiés dans leurs châteaux, découvrirent que d'abord ils avaient mal compris la prédiction du saint patron de Brescia : il ne s'agissait pas de treize semaines, mais bien de treize mois. Les treize mois s'écoulèrent, et la prospérité de la France semblait s'augmenter tous les jours.

Nous glissons sur dix années de progrès et de bonheur, de 1800 à 1810 ; Fabrice passa les premières au château de Grianta, donnant et recevant force coups de poing au milieu des petits paysans du village, et n'apprenant rien, pas même à lire. Plus tard, on l'envoya au collège des jésuites à Milan. Le marquis son père exigea qu'on lui montrât le latin, non point d'après ces vieux auteurs qui parlent toujours de républiques, mais sur un magnifique volume orné de plus de cent gravures, chefs-d'œuvre des artistes du xviii^e siècle ; c'était la généalogie latine des Valserra, marquis del Dongo, publiée en 1650 par Fabrice del Dongo, archevêque de Parme. La fortune des Valserra étant surtout militaire, les gravures représentaient force batailles, et toujours on voyait quelque héros de ce nom donnant de grands coups d'épée.

(A suivre)

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale
de Chichaoua
AVIS D'APPEL
D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ

SUR OFFRES DE PRIX
N° : 43/2024/CH/FCT
- Séance publique -
Le 07 novembre 2024 à 11
:00 Heures, il sera procédé
dans les bureaux de la Di-
rection Provinciale de Chi-
chaooua relevant de
l'AREF-MS (Av. Moham-
med VI Hay Mohammadi
- CU Chichaoua), à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert

simplifié sur offres de
prix, pour : L'achat de
combustibles pour les é-
tablissements d'accueil des
boursiers non bénéfi-
ciaires des internats et
cantines des établisse-
ments scolaires relevant
de la direction provinciale
de CHICHAOÛA - AREF
MS.
Le montant du cautionne-
ment provisoire est fixé à :

3 000,00 dirhams (trois
mille dirhams).
Le montant TTC de l'esti-
mation du maître d'ou-
vrage est fixé à : 245 344.00
dirhams (deux cent qua-
rante-cinq mille trois cent
quarante-quatre dirhams).
Le dossier de l'appel d'of-
fres peut être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'État - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que
le dépôt des dossiers des
concurrents se feront ex-
clusivement par voie élec-
tronique conformément à
l'arrêté de la Ministre de
l'Économie et des finances
N°1692-23 du
23/06/2023, relatif à la dé-
matérialisation des procé-
dures, des documents et
des pièces relatifs aux
marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règle-
ment de consultation.
NB : Cet avis d'appel d'of-
fres est strictement Ré-
servé aux très petites,
petites et moyennes entre-
prises, aux coopératives,
aux unions de coopéra-
tives et aux auto-entrepre-
neurs.

N° 7568/PA


Ministère de l'Éducation Nationale et du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX
N° : 43/2024/CH/FCT
« Séance publique »**

Le 14 novembre 2024 à 09:30 Heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	Les travaux d'extension des lycées collégiens relevant de la direction provinciale de Chichaoua par huit (08) salles de classe	1 642 400,00 dirhams (un million six cent soixante-deux mille quatre cents dirhams 00 centimes)	21 000,00 dirhams (vingt-cinq mille dirhams)
02	Les travaux d'extension du lycée qualifiant IBN AL ARABI relevant de la direction provinciale de Chichaoua par six (06) salles de classe	1 287 816,00 dirhams (un million deux cent quatre-vingt-sept mille huit cent seize dirhams)	19 000,00 dirhams (dix-neuf mille dirhams)

Le dossier de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État - www.marchespublics.gov.ma -.

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1692-23 du 23/06/2023, relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 7569/PA


ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION"
N°43/5/2024**

Le 21/11/2024 à 10 heures du matin, sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres au "rabaïs ou a majoration" pour :

Objet	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
Travaux d'extension du lycée qualifiant Hassan II par neuf (9) salles de classe a la commune territoriale Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	35 000,00 (Trente Cinq Mille Dirhams)	2 373 350,40 (Deux Million Trois Cent Soixante Treize Mille Trois Cent Cinquante Dirhams, 40 Centimes)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 7570/PA


ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT AU "RABAIS OU A MAJORATION"
N°45/5/2024**

Le 22/11/2024 à 10 heures du matin, sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres au "rabaïs ou a majoration" pour :

Objet	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de deux écoles primaires : ZARKTOUNI à la CT de SAFI et EL MALEJI à la CT LAMAACHATE, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	25 000,00 (Vingt Cinq mille Dirhams)	1 250 904,00 (Un Million Deux Cent Cinquante Mille Neuf Cent Quatre Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 7572/PA


ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPELS D'OFFRES SIMPLIFIÉ AU "RABAIS OU A MAJORATION" N° :44/5/2024

Le 21/11/2024 à 11 heures du matin, sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres au "rabaïs ou a majoration" pour :

Objet	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage en DH TTC
Travaux d'aménagement et de mise à niveau du centre de la deuxième chance à la CT Jemaat Shime, province de Safi, AREF Marrakech-Safi.	11 000,00 (Onze mille Dirhams)	589 432,00 (Cinq Cent Quatre Vingt Mille Quatre Cent Cinquante Deux Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 7571/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Commune d'Azilal
Service patrimoines
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° : 23/2024
Séance publique
Objet : vente des objets ,
hors usage à la commune
d'Azilal par voie
d'adjudication publique
Le président de la commune d'Azilal informe le public que l'ouverture des plis concernant vente des objets , hors usage à la commune d'Azilal par voie d'adjudication publique sera tenue le 14 Novembre 2024 à 11 :30 du matin à la salle des réunions de la commune d'Azilal.
La date de visite des lieux pour s'informer des objets indiqués ci-dessus s'effectue à partir du lendemain de la publication au portail

des marchés publics jusqu'au jour avant l'ouverture des plis et ce de 10 H 00 min du matin à 15 H 00 min au siège de la fourrière communale sis au quartier Oued Eddahab Azilal.
• les pièces constitutives du dossier d'adjudication sont celles indiquées à l'article 05 du CPS relatif à l'adjudication.
• le montant accepté par la commission doit être payé espèce. Une augmentation de 10% doit être versée immédiatement au profit de la trésorerie provinciale d'Azilal.
• Le dossier d'adjudication peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics soit retiré auprès du service patrimoine de la commune.
• Le retrait des objets en question doit être effectué dans les 05 jours à compter

de la date d'adjudication. Le coût estimatif de l'administration est fixé à : 51 000,00 dhs (cinquante et un mille dhs)
Le cautionnement provisoire est fixé à 1020,00 dhs (mille vingt dhs)
Les dossier d'appel d'offre sera déposés électroniquement au portail des marchés publics ou au bureau d'ordre communal ou directement au président de la commission au début de la séance d'ouverture des plis.
Pour toute information complémentaire contacter le numéro GSM de chef de service patrimoine de commune: 0661120733 ou visiter le site web de la commune d'Azilal
<https://www.commune-azilal.ma/>

N° 7573/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de KhénouzaAVIS DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 22/2024/KH

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert national n° 22/2024/KH relatif aux « Travaux de signalisation horizontale, verticale et dispositifs de sécurité des routes suivantes : RN6, et la RR411.» que la date d'ouverture des plis est reportée pour le 04/11/2024 à 10h00 au lieu du 24/10/2024 à 10h00.

N° 7577/PA

Royaume Du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de MarrakechAVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
Au rabais ou à majoration
N°:48/ENV/2024
(Séance publique)

Le 19/10/2024 à 10H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech, avenue Jeanne Bart, guélla Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national « Au rabais ou à majoration » ayant pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation des écoles primaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en cinq lots séparés :

- Lot N°1 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BEN RAJOUN (C.T. OUAHAT SIDI BRAHIM) à Marrakech.
- Lot N°2 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AL MANHAL (C.T. OUAHAT SIDI BRAHIM) à Marrakech.
- Lot N°3 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire MELOUANE CENTRE (C.T. SOUBILA) à Marrakech.
- Lot N°4 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire SMARA (Arrondissement MEDINA) à Marrakech.
- Lot N°5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BELAAGUD (C.T. OUAHAT SIDI BRAHIM) à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimation de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	20 400,00	Vingt mille quatre cents dirhams	1 824 186,30	Un million vingt-quatre mille cent quatre-vingt-six dirhams et quatre-vingt cts.
02	15 800,00	Dix-huit mille dirhams	910 809,20	Neuf cent dix mille neuf dirhams et vingt cts.
03	17 300,00	Dix-sept mille trois cents dirhams	867 426,00	Huit cent soixante-sept mille quatre cent vingt-six dirhams.
04	15 900,00	Quinze mille neuf cents dirhams	795 810,00	Sept cent quatre-vingt-quinze mille huit cent dix dirhams.
05	14 900,00	Quatorze mille neuf cents dirhams	749 886,00	Sept cent quarante-neuf mille quatre-vingt-six dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7576/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région Casablanca - settat

Province de Settat

Cercle de ben Ahmed Janoubia

Caidat ras el ain

C : ras el ain chaouia

AVIS DE REPORT

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relatif aux appels d'offres ouverts N°02/ras/2024 objet : location du souk hebdomadaire (sauf abattoir communal) ras el ain chaouia province de Settat au titre de l'année 2025 et N° :03/ras/2024 Objet : location de l'abattoir communal de la commune de ras el ain chaouia province de Settat au titre de l'année 2025 ont été reportée comme suit :

N° d'appel d'offres	Date initiale d'ouverture des plis publiée	Référence de publication	Nouvelle date d'ouverture des plis
02/ras/2024	12/11/2024 à 11heures du matin	Journal libération n° :10343 le 22/10/2024	14/11/2024 à 11heures du matin
03/ras/2024	12/11/2024 à 12 heures	Journal libération n° : 10340 le 18/10/2024	14/11/2024 à 12 heures du matin

Le reste du contenu des avis sans changement.

N° 7574/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Commune d'Azilal
Service patrimoines

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 22/2024

Séance publique
Objet : vente des motos, bicyclettes et un compresseur mis en fourrière par voie d'adjudication publique

Le président de la commune d'Azilal informe le public que l'ouverture des plis la vente des objets ci-dessus mis en fourrière et non retirés dans les délais réglementaires sera tenue le 14 Novembre 2024 à 10 :30 h du matin à la salle des réunions de la commune d'Azilal .

La date de visite des lieux pour s'informer des objets mis en fourrière s'effectue à partir du lendemain de la publication au portail des marchés publics jusqu'au jour avant l'ouverture des plis et ce de 10 H 00 min du matin à 15 H 00 min au siège de la fourrière communale sis au quartier Oued Eddahab Azilal.

- les pièces constitutives du dossier d'adjudication sont celles indiquées à l'article 05 du CPS relatif à l'appel d'offre .
- le montant accepté par la commission doit être versé en espèce. Une augmentation de 10% doit être versée immédiatement au profit de la trésorerie provinciale d'Azilal.
- Le dossier d'appel d'offre peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics soit retiré auprès du service patrimoines de la commune.
- Le retrait des objets en question doit être effectué dans les 05 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Tableau déterminant type et nature des objets à vendre, coût estimatif de l'administration et le cautionnement :

désignations	nombre	Coût estimatif	Cautionnement
motos	152	178000,00 dhs	5340,00 dhs
tripoteurs	06		
bicyclettes	15		
Compresseur	01		
Mini-motos	03		

Les dossier d'appel d'offre seront déposés électroniquement au portail des marchés publics ou au bureau d'ordre communal ou directement au président de la commission au début de la séance d'ouverture des plis

Observation

NB : La commune dégage toute responsabilité concernant la situation fiscale et réglementaire en vigueur des objets sus indiqués.

Pour toute information complémentaire contacter le numéro GSM de chef de service patrimoine de commune: 0441120733 ou visiter le site web de la commune d'Azilal : <https://www.communeazilal.ma/>

N° 7575/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale



المملكة المغربية
وزارة الصحة
والمعاهلة الإيداعية

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° : 35/2024/CHUSM

Le 14/11/2024 à 16h00 il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPITS) Agadir (Près de l'Hôpital Hassan II d'Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix concernant :

"ACHAT DE MÉDICAMENTS ESSENTIELS DESTINÉS AU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SOUSS MASSA (143LOTS) "

N° DES LOTS	DESIGNATION DES PRESTATIONS	N° DES LOTS	DESIGNATION DES PRESTATIONS
1	ACIDE TRANEXAMIQUE 1000MG/INJ	37	COMPLEXE MULTIVITAMINIQUE INJ
2	ACIDE ZOLEDRONIQUE 4 MG/50ML INJ	38	COMPLEXE OLIGO-ELEMENT INJ (NUTRILET OLI) 100MG/50ML INJ
3	ALBUMINE 200MG/50ML 100MG/50ML INJ	39	CYCLOPHOSPHAMIDE 2000 G POUDRE INJ
4	ALBUMINE 200MG/50ML 200G/100ML INJ	40	CYCLOPHOSPHAMIDE 3000 G POUDRE INJ
5	ALPENTANIL 100MG/50ML INJ	41	CARBAMAZEP 100MG
6	AMIKACINE 250MG INJ	42	CARBAMAZEP 100MG
7	AMIKACINE 500MG/50ML INJ	43	CEFAZOLINE 1000MG
8	AMIODARONE 100MG/50ML INJ	44	CEFAZOLINE 1000MG
9	AMIODARONE 100MG/50ML INJ	45	CEFAZOLINE 1000MG
10	AMITRIPTYLINE 40MG/50ML INJ	46	CEFAZOLINE 1000MG
11	AMOXICILINE 100MG INJ	47	CELEBREX 100MG/50ML INJ
12	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	48	CELEBREX 100MG/50ML INJ
13	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	49	CELEBREX 100MG/50ML INJ
14	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	50	CELEBREX 100MG/50ML INJ
15	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	51	CELEBREX 100MG/50ML INJ
16	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	52	CELEBREX 100MG/50ML INJ
17	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	53	CELEBREX 100MG/50ML INJ
18	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	54	CELEBREX 100MG/50ML INJ
19	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	55	CELEBREX 100MG/50ML INJ
20	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	56	CELEBREX 100MG/50ML INJ
21	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	57	CELEBREX 100MG/50ML INJ
22	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	58	CELEBREX 100MG/50ML INJ
23	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	59	CELEBREX 100MG/50ML INJ
24	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	60	CELEBREX 100MG/50ML INJ
25	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	61	CELEBREX 100MG/50ML INJ
26	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	62	CELEBREX 100MG/50ML INJ
27	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	63	CELEBREX 100MG/50ML INJ
28	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	64	CELEBREX 100MG/50ML INJ
29	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	65	CELEBREX 100MG/50ML INJ
30	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	66	CELEBREX 100MG/50ML INJ
31	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	67	CELEBREX 100MG/50ML INJ
32	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	68	CELEBREX 100MG/50ML INJ
33	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	69	CELEBREX 100MG/50ML INJ
34	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	70	CELEBREX 100MG/50ML INJ
35	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	71	CELEBREX 100MG/50ML INJ
36	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	72	CELEBREX 100MG/50ML INJ
37	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	73	CELEBREX 100MG/50ML INJ
38	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	74	CELEBREX 100MG/50ML INJ
39	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	75	CELEBREX 100MG/50ML INJ
40	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	76	CELEBREX 100MG/50ML INJ
41	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	77	CELEBREX 100MG/50ML INJ
42	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	78	CELEBREX 100MG/50ML INJ
43	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	79	CELEBREX 100MG/50ML INJ
44	AMPHOTERICINE LIPOSOUMALE 800MG/50ML INJ	80	CELEBREX 100MG/50ML INJ

N° DES LOTS	DESIGNATION DES PRESTATIONS	N° DES LOTS	DESIGNATION DES PRESTATIONS
73	AMOXICILINE TETRAHYDRATE 1000MG/50ML INJ	109	PEGFILGRASTINE 60000 MG/50ML INJ
74	INTERFERON BETA-1A 44U/50ML INJ	110	PHENOBARBITAL 400MG/50ML LYOPHILISAT INJ
75	INTERFERON BETA-1A/200,000 I.U. 50ML INJ	111	PHYTONADIONE (VITAMINE K1) 10 MG/50ML
76	INTERFERON BETA-1B RECOMBINANT/ 250MG/50ML INJ	112	PHYTONADIONE (VITAMINE K1) 2 MG/50ML
77	IRBATORIUM BROMURE 0.5MG/50ML SOLUTION POUR INHALATION NASALE	113	PIPTAZINE 100MG/50ML INJ
78	LEFLUNOMIDE 100MG	114	PIPTAZINE 250MG INJ
79	LEVETIRACETAM 1000MG/50ML INJ	115	PROPRANOLOL 160MG
80	LEVETIRACETAM 500MG	116	PROTYMINE 1000MG/50ML
81	LIQOCARINE + ADRENALINE 1% INJ	117	PROTESIN A, VASELINE, GRAISSE DE LAINE, CIRE D'ABELLE BLANCHE, HUILLE D'AMANDE (MBO OU EQUIVALENT)
82	LITHIUM 300MG	118	REMPENTANIL 200MG INJ
83	LORAZEPAM 1MG	119	REMPENTANIL 500MG INJ
84	MERCOPENEM TRHYDRATE 10 POUDRE INJ	120	RISPERIDONE 1MG/50ML SOLUTION BUVALE
85	MESALAZINE 1000MG	121	ROCCURONUM 1000MG
86	MESALAZINE 500MG	122	ROSUVASTATINE 10mg
87	METHOTREXATE 50MG/50ML INJECTABLE	123	SERTRALINE (CHLORHYDRATE) 50MG
88	METHYLPREDNISOLONE 30 MG/50ML INJ	124	SERUM GLUCOSE 30% 500ML
89	METHYLPREDNISOLONE 10 POUDRE INJ	125	SEVELAMER 800MG
90	METHYLPREDNISOLONE 20 MG POUDRE INJ	126	SUFENTANIL 10µg/50ML INJ
91	METHYLPREDNISOLONE 500MG POUDRE INJ	127	SUFENTANIL 250µg/50ML INJ
92	MORPHINE 30MG LP	128	SUFENTANIL 50µg/50ML INJ
93	MORPHINE 10MG/50ML CP LP	129	SULFASALAZINE 500 MG
94	MORFLOXACINE 400MG	130	SULFATE D'HYDROXYCHLOROQUINE 200MG
95	MYCOPHENOLATE MOFETIL 350MG	131	TACROLIMUS 0.5MG
96	NATALIZUMAB 300MG INJ	132	TEICoplanine 200 MG LYOPHILISAT INJ
97	NEFOPAM 20MG/50ML INJ	133	TENECTEPLASE 100000U POUDRE INJ
98	NEOSTIGMINE (METHYLSULFATE) 0.5MG INJ	134	THALDOMIDE 100MG
99	NICARDIPINE 30MG	135	THALDOMIDE 50MG
100	NICARDIPINE 30MG	136	TOPIRAMATE 100MG
101	NIFEDIPINE 30MG	137	TOPIRAMATE 250MG
102	NITRODANIS 100MG	138	TRAMADOL (CHLORHYDRATE) 100 MG
103	OLANZAPINE 2.5MG	139	TRAMADOL (CHLORHYDRATE) 100 MG INJ (BERMA)
104	OMEPRAZOLE 40 MG INJ	140	VALPROATE DE SODIUM 200MG
105	OMEPRAZOLE 40MG GÉLULE	141	VANCOMYCINE 250 MG POUDRE POUR INJ
106	ONDASETRON (CHLORHYDRATE) 4MG INJ	142	VASELINE OFFICIALE
107	ONDASETRON (CHLORHYDRATE) 8MG	143	VORICONAZOLE 200MG CP
108	PAROXÉTINE 20MG		

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Les estimations des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées comme suit (Toutes Taxes Comprises) :

PROJET	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)	PROJET	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)
1	3475,00	3475,00	37	4100,00	4100,00
2	3100,00	3100,00	38	4100,00	4100,00
3	3100,00	3100,00	39	4100,00	4100,00
4	3100,00	3100,00	40	4100,00	4100,00
5	3100,00	3100,00	41	4100,00	4100,00
6	3100,00	3100,00	42	4100,00	4100,00
7	3100,00	3100,00	43	4100,00	4100,00
8	3100,00	3100,00	44	4100,00	4100,00
9	3100,00	3100,00	45	4100,00	4100,00
10	4100,00	4100,00	46	4100,00	4100,00
11	3100,00	3100,00	47	4100,00	4100,00
12	2700,00	2700,00	48	4100,00	4100,00
13	4100,00	4100,00	49	4100,00	4100,00
14	4100,00	4100,00	50	4100,00	4100,00
15	3100,00	3100,00	51	4100,00	4100,00
16	4100,00	4100,00	52	4100,00	4100,00
17	3100,00	3100,00	53	4100,00	4100,00
18	3100,00	3100,00	54	4100,00	4100,00
19	3100,00	3100,00	55	4100,00	4100,00
20	3100,00	3100,00	56	4100,00	4100,00
21	3100,00	3100,00	57	4100,00	4100,00
22	3100,00	3100,00	58	4100,00	4100,00
23	3100,00	3100,00	59	4100,00	4100,00
24	3100,00	3100,00	60	4100,00	4100,00
25	3100,00	3100,00	61	4100,00	4100,00
26	3100,00	3100,00	62	4100,00	4100,00
27	3100,00	3100,00	63	4100,00	4100,00
28	3100,00	3100,00	64	4100,00	4100,00
29	3100,00	3100,00	65	4100,00	4100,00
30	3100,00	3100,00	66	4100,00	4100,00
31	3100,00	3100,00	67	4100,00	4100,00
32	3100,00	3100,00	68	4100,00	4100,00
33	3100,00	3100,00	69	4100,00	4100,00
34	3100,00	3100,00	70	4100,00	4100,00
35	3100,00	3100,00	71	4100,00	4100,00
36	3100,00	3100,00	72	4100,00	4100,00
37	3100,00	3100,00	73	4100,00	4100,00
38	3100,00	3100,00	74	4100,00	4100,00
39	3100,00	3100,00	75	4100,00	4100,00
40	3100,00	3100,00	76	4100,00	4100,00
41	3100,00	3100,00	77	4100,00	4100,00
42	3100,00	3100,00	78	4100,00	4100,00
43	3100,00	3100,00	79	4100,00	4100,00
44	3100,00	3100,00	80	4100,00	4100,00

PROJET	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)	PROJET	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)	ESTIMATION (TTC) EN DEDS (MARR)
73	3100,00	3100,00	109	4100,00	4100,00
74	3100,00	3100,00	110	4100,00	4100,00
75	3100,00	3100,00	111	4100,00	4100,00
76	3100,00	3100,00	112	4100,00	4100,00
77	3100,00	3100,00	113	4100,00	4100,00
78	3100,00	3100,00	114	4100,00	4100,00
79	3100,00	3100,00	115	4100,00	4100,00
80	3100,00	3100,00	116	4100,00	4100,00
81	3100,00	3100,00	117	4100,00	4100,00
82	3100,00	3100,00	118	4100,00	4100,00
83	3100,00	3100,00	119	4100,00	4100,00
84	3100,00	3100,00	120	4100,00	4100,00
85	3100,00	3100,00	121	4100,00	4100,00
86	3100,00	3100,00	122	4100,00	4100,00
87	3100,00	3100,00	123	4100,00	4100,00
88	3100,00	3100,00	124	4100,00	4100,00
89	3100,00	3100,00	125	4100,00	4100,00
90	3100,00	3100,00	126	4100,00	4100,00
91	3100,00	3100,00	127	4100,00	4100,00
92	3100,00	3100,00	128	4100,00	4100,00
93	3100,00	3100,00	129	4100,00	4100,00
94	3100,00	3100,00	130	4100,00	4100,00
95	3100,00	3100,00	131	4100,00	4100,00
96	3100,00	3100,00	132	4100,00	4100,00
97	3100,00	3100,00	133	4100,00	4100,00
98	3100,00	3100,00	134	4100,00	4100,00
99	3100,00	3100,00	135	4100,00	4100,00
100	3100,00	3100,00	136	4100,00	4100,00
101	3100,00	3100,00	137	4100,00	4100,00
102	3100,00	3100,00	138	4100,00	4100,00
103	3100,00	3100,00	139	4100,00	4100,00
104	3100,00	3100,00	140	4100,00	4100,00
105	3100,00	3100,00	141	4100,00	4100,00
106	3100,00	3100,00	142	4100,	

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
CHU SOUSS MASSA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N° 32/2024/CHUSM

Le 14/11/2024 à 14h30 il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPTIS) Agadir (Près de l'Hôpital Hassan II d'Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix concernant :

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SOLUTION DE GESTION DE LA FILE D'ATTENTE POUR LE COMPTE DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SOUSS MASSA (LOT UNIQUE)

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation totale des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 840 000,00 DHS TTC (huit cent quarante mille Dirhams Toutes Taxes Comprises)

Le cautionnement provisoire est fixé pour les lots désignés ci-après, à la somme de : 13 000,00 DHS (treize mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

Le dépôt des plis doit s'effectuer obligatoirement par voie électronique sur le Portail des Marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5, 6 et 7 du règlement de la consultation.

glement de la consultation.
N° 7579/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
CHU SOUSS MASSA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N°33/2024/CHUSM

Le 14/11/2024 à 15H00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPTIS) Agadir (Près de l'Hôpital Hassan II d'Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix concernant :

LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MEDICAUX ET PHARMACEUTIQUES GENERES PAR LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SOUSS-MASSA (LOT UNIQUE)

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à :

- Minimum TTC : 648 000,00 DHS TTC (Six cent quarante-huit mille Dirhams TTC).

- Maximum TTC : 1 296 000,00 DHS TTC (Un million deux cent quatre-vingt-seize mille Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 DHS (Vingt mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

Le dépôt des plis doit s'ef-

fectuer obligatoirement par voie électronique sur le Portail des Marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres peut être :

- Soit déposée au service de la commande publique de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa sis à l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé (ISPTIS) Agadir (Près de l'Hôpital Hassan II d'Agadir) au plus tard le 13/11/2024 avant 16H.
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Une visite des lieux sera organisée le 07/11/2024 à 10H00 au Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05, 06 et 07 du règlement de la consultation.
N° 7580/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
LARACHE

Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié

N° 34/DPETL/Lar/2024
Le 05 NOVEMBRE 2024 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

(PC.2024) Fourniture des panneaux de signalisation verticale pour l'entretien du réseau routier de la DPETL de Larache (Province de Larache) (Marché réservé aux PME)
Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000 ,00 DHS. (CINQ MILLE DIRHAMS).

L'estimation du coût des prestations : 298 824,00 DHS, (DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE HUIT CENT VINGT QUATRE DIRHAMS TTC).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers

des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22- 431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent :
- déposer leurs offres par

voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 05 du règlement de consultation.
N° 7581/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SIDI BERNOUR
CERCLE DE ZEMAMRA
CAIDAT GHARBA
COMMUNE TERRITORIALE DE LGHARBIA
DIRECTIONS DES SERVICES COMMUNAUX

AVIS

D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE ANNEE 2024

Le président de la commune territoriale de Igharbia ,

Porte à la connaissance des fonctionnaires de la commune territoriale de Igharbia que les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024 seront organisés au profit les fonctionnaires ayant satisfait six ans d'ancienneté dans leur grade suivant le tableau ci-dessous.

Grade Principal	Grade de promotion	Nombre de postes à la limite de	Conditions de candidature	Dernier délai de dépôt des dossiers	date de concours
Technicien 3eme grade	Technicien 2eme grade	Un Poste (01)	Satisfaction de six ans d'ancienneté dans leurs grades à la date de la 1ere épreuve de l'examen professionnel	Dossier doit être déposé au bureau d'ordre de la commune avant 22/11/2024 à 16h 30 min	18/12/2024 à 10h du matin à la salle de réunion de la commune de Igharbia

N° 7582/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE LARACHE

Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié
N° 33/DPETL/Lar/2024

Le 05 NOVEMBRE 2024 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

Contrôle et suivi de la qualité des travaux d'achèvement de construction de la dérivation de la RP4702 sur une longueur de 14,2 Km au niveau de la retenue du barrage Kharroub (Province de Larache)

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7 000 ,00 DHS, (SEPT MILLE DIRHAMS).

L'estimation du coût des prestations : 366 768,00 DHS, (TROIS CENT SOIXANTE SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22- 431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 05 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

ACTIVITE	QUALIFICATIONS EXIGES	CATEGORIE
CQ	CQ5, CQ7, CQ16 et CQ17	2
EL	EL4	1

N° 7583/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ

AVIS RECTIFICATIF

Le Directeur Provincial de la Direction Provinciale Al Haouz - AREF Marrakech Safi, porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres N°18/INV/2024 relatif aux Travaux d'électrification de l'école communautaire Sti fadma, que la date d'ouverture des plis aura lieu le 07/11/2024 à 11h00.

Le reste est inchangé.

N° 7584/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :62/2024/INDH/PAZ
Le 20 Novembre 2024 à 11 h ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix pour :
- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR AL OUMOUA A LA CT OUAOULA PROVINCE D'AZILAL .
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-neuf mille dirhams, 00 Cts (29.000,00 DH).
L'estimation des coûts des

prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent cinq Dirhams, 67 Cts (1.484.305,67 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 7586/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL

SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 63/2024/BG/PAZ
Le 20 Novembre 2024 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix pour : - Travaux de démolition et aménagement des mosquées à la Province d'Azilal.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Seize mille sept cent dirhams, 00 Cts (16.700,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt dirhams, 00

Cts (835.680,00 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 7587/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
Avis d'Appel d'Offres Ouvert International
N° 57/2024

Le 15 Novembre 2024 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la logistique de TAROUDANNT sis à Rue Settat M'Haita à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à, l'appel d'offres ouvert International, sur offres des prix n°57/2024 du 15 Novembre 2024 à 10H pour :
Travaux d'élargissement et de renforcement de la RPI727 reliant Taroudant et Tafraouten du PK 6+000 au PK21+000 sur 15 km, Province de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.
* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

66.830.797,20 dhs (Soixante Six Million Huit Cent Trente Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix Sept Dirhams, 20 Cts).
* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 800.000,00 dhs (Huit Cent Mille Dirhams, 00 Cts).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse <http://www.marchéspublics.gov.ma>.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
N° 7588/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 61/2024/INDH/PAZ

Le 20 Novembre 2024 à 10 h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX D'ADDITION EN EAU POTABLE DES DOUARS AIT KHALOUF ,JGLASSEN,BOUAANTAR JBALSREMT AIT ZIAD ,BOUZAZAD,OUANESOUR RELEVANT DES COMMUNES TERRITORIALES TIFNI,OUAOUA,TABANT,BENI AYAT,TANANT,PROVINCE D'AZILAL,PROVINCE D'AZILAL.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
Seize mille huit cent dirhams, 00 Cts (16.800,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Huit cent quarante-quatre mille six cent quatre-vingt dirhams, 00 Cts (844 680,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
A	A,6	5
C	C,1	4
J	J,3	4

Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de Monsieur le chef de la DRFH de la Province d'Azilal au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis (le 19 Novembre 2024) avant 16 h ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

N° 7585/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL, ET DES EAUX ET FORÊTS
LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
L.O.A.R.C

المملكة المغربية
وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتربية الفوقية والغابات
والصيد البحري والتربية
والمصايد السمكية

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
Du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches
Chimiques de Casablanca.

Le Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca 25 rue Nichakra Rahal (ex rue de Tours) Casablanca organisera un concours :

le 26 novembre 2024 pour le recrutement au titre de l'année 2024 de :

- 1 Administrateur 2^{ème} grade (échelle 11), titulaire d'un diplôme ISCAE, ENCG d'un master (Finance et / ou comptabilité, Audit et / ou Contrôle de Gestion) ou tout diplôme qui leur est équivalent.

Conditions exigées :

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre titulaire d'un diplôme ISCAE, ENCG, d'un master : (option : Finance et/ ou comptabilité, Audit et /ou contrôle de Gestion) ou tout diplôme qui lui est équivalent, équivalence reconnue par une attestation délivrée par l'administration compétente;
- Etre âgé, au 31 décembre 2024, de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date du concours;
- Ayant une expérience de 6 mois au minimum.

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- Demande manuscrite ;
- Curriculum vitae ;
- Copie légalisée du Baccalauréat et du diplôme ;
- Copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- Autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires de l'Etat et agents des Etablissements et Entreprises Publics, délivrée par les services chargés de la gestion des ressources humaines.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier postal à la Direction du Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches Chimiques de Casablanca 25, Rue Nichakra Rahal (ex Rue de Tours) Casablanca.

Le lieu de déroulement du concours sera communiqué aux candidats retenus ultérieurement.

Dernier délai de dépôt des candidatures le 08 novembre 2024 à 16h.

LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES DE CASABLANCA
25, RUE NICHAKRA RAHAL (EX RUE DE TOURS) CASABLANCA

N° 7589/PA

CESSION DE DROIT AU BAIL D'UN FONDS DE COMMERCE

Siège social : Casablanca, Bd Mohamed V, passage du grand Socco, portant le n°15, local n°39 du plan de gestion.

Royaume du Maroc
Ministère de la Justice
Cour d'appel de commerce de Casablanca
Tribunal de commerce de Casablanca
Dossier n°131342
Cp n° : 32849

Cession de droit au bail d'un fonds de commerce

Par
Monsieur Othmane Bouhmad, demeurant à Casablanca, rue Aziz Bilal, étage 4, appartement 4, Mairif, titulaire de la Carte nationale d'identité numéro : BK 173454.

Agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, à savoir : 1) Monsieur Mohamed Hicham Bouhmad, résident en USA, 1138 N Ogden Dr, appartement 9, CA 90046, titulaire de la carte nationale d'identité n°BK137265, en vertu d'une procuration adoulaire en date du quinze juillet deux mille vingt et un (15/07/2021), enregistré le vingt-six août de l'an deux mille vingt-deux (26/08/2022), sous les mentions d'enregistrement suivantes : RE : 2022-0027375-1497, OR : 23898, DV : 202279741115.

2) Madame Laïla Bouhmad, résidente à Canada, Montréal, HIR 1 Y4, Québec titulaire de la carte nationale d'identité n°BK173463, en vertu d'une procuration adoulaire en date du huit février deux mille vingt-deux (08/02/2022), enregistrée le vingt-six août de l'an deux mille vingt-deux (26/08/2022), sous les mentions d'enregistrement suivantes : RE : 2022-0027370-1497, OR : 23893, DV : 202279721115. NON IMMATRICULE AU REGISTRE DE COMMERCE

AU PROFIT DE
Monsieur Khalil Mabsout, demeurant à Casablanca, résidence Al Amane, GH 26, immeuble 206, n°23, Ain Sebaï, titulaire de la carte nationale d'identité numéro : BH186965.

Le droit de bail appartenant aux cédants sus nommés, dans le local sis au d'un immeuble situé à Casablanca, Bd Mohamed V, passage du grand Socco, portant le n°15, local n°39 du plan de gestion de l'immeuble, composé d'un magasin au rez-de-chaussée d'une superficie de 16.80 m2 avec souppente d'une superficie de 16.70 m2 et sous-sol d'une superficie de 22.50m2.

LES OPPOSITIONS SERONT RECUES AU SECRETARIAT GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (SERVICE DU REGISTRE DE COMMERCE) DANS LES QUINZE

JOURS AU PLUS TARD APRES LA DEUXIEME INSERTION.

ère : INSERTION
A le secrétaire greffier en chef
Pour extrait et mention
Maitre
Elyazid ALAMI HASSANI
N° 7563/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA REGION CASA BLANCA SETTAT PROVINCE DE SETTAT

CERCLE DE BEN AHMED JANOUUBIA CAIDAT OULED FARES COMMUNE OULED FARES

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

n° 03/2024

Le 15/11/2024 à 11h du matin au siège de la commune OULED FARES. Il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la commune rurale OULED FARES à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour la location des biens communaux suivant au titre de l'année 2025 :

- 1- Souk des bestiaux.
- 2- Parc des stalles (rhabis)

Cauton provisoire pour Souk des bestiaux :20000.00 dh

Cauton provisoire pour Parc des stalles (rhabis) :20000.00 dh

L'estimation pour souk des bestiaux : 24250.00 dh

L'estimation pour parc des stalles rhabis : 25966.66 dh

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la Commune rurale OULED FARES, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

(voir les conditions et les clauses dans le cahier de charge de LA C.T.OULED FARES)

N° 7591/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR

WILAYA REGION CASA BLANCA SETTAT PROVINCE DE SETTAT

CERCLE DE BEN AHMED JANOUUBIA CAIDAT OULED FARES COMMUNE OULED FARES

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT

n° 04/2024

Le 15/11/2024 à 12 h du matin au siège de la commune OULED FARES. Il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la commune OULED FARES à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la location D'ABATTOIRE du souk

hebdomadaire TLAT OULED FARES pour l'année 2025 .

Cauton provisoire pour D'ABATTOIRE:10000,00 dh

L'estimation pour ABATTOIRE :3109,12

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la Commune rurale OULED FARES, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

(Voir les conditions et les clauses dans le cahier de charge de la C.R.OULED FARES)

N.P les abats uniquement le mardi de chaque semaine.

N° 7592/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL PROVINCE D'OUARZAZATE

DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

N° /DBM/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SIMPLIFIE

SUR OFFRES DE PRIX N°11/INDH/2024

Le 05 Novembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BITISSAMA DES ENFANTS TRISOMIQUES ET DEFICIENTS MENTAUX A LA VILLE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maitre d'ouvrage est fixée à la somme de 202 932.00 dhs (Deux Cent Deux Mille Neuf Cent Trente Deux Dirhams Et 00 Centimes) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre Mille Dirhams (4.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 7593/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL PROVINCE D'OUARZAZATE

DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

N° /DBM/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SIMPLIFIE

SUR OFFRES DES PRIX N°12/INDH/2024

Le 04 Novembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié pour L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS AU PROFIT DU CENTRE D'EPANOUISSEMENT IBN KHALDOUNE A LA VILLE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http:// www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maitre d'ouvrage est fixée à la somme de 81 840,00 Dhs (Quatre-vingt et un mille huit Cent Quarante Dirhams Et Zéro Centime) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Mille six cents Dirhams (1600,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

pel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus de tous les articles doivent être déposés à la division du budget et marchés au plus tard le 01/11/2024 à 16h30, ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 7594/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR

SECRETARIAT GENERAL PROVINCE D'OUARZAZATE

DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

N° /DBM/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

NATIONAL

SUR OFFRES DE PRIX N°13/INDH/2024

Le 14 Novembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE DAR TALIB EL IDRESSI EL ALAMI A LA COMMUNE TAZNAKHITE PROVINCE DE OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http:// www.marchespublics.gov.ma>.

L'estimation des coûts des prestations établies par le

Maitre d'ouvrage est fixée à la somme de 1 350 834,00 dhs (Un Million Trois Cent Cinquante Mille Huit Cent Trente Quatre Dirhams Et Zéro Centime) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Cinq Mille Dirhams (25 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 7595/PA

SOCIETE DNA VISUALS "S.A.R.L.A.U"

Constitution

Auteur d'un acte SSP en date à Casablanca du 30/09/2024, il a été établi les statuts d'une "S.A.R.L.A.U" dans les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DNA VISUALS "S.A.R.L.A.U"

Objet : Direction artistique

Le siège : MAG N 30 LOT LAALAJ RUE 1 BD BEN BARKA BOURGONE CASABLANCA

Capital Social : 100 000 DHS, divisé en 1 000 parts de 100 DHS

Mr LAMTAOUI MOURAD : 10 000 parts

Dépôt : Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca. RC 643201

N° 7596/PA

إعلان

عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة موقفي الجماعة الترابية الزيادة برسم سنة 2024

بمقر رئيس المجلس الجماعي للزيادة، أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية بمقر الجماعة لفائدة الموقفين التابعين للجماعة. المتوفرون على أقدمية ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي بتاريخ أول اختبار. وتلك حسب الجدول التالي :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	التاريخ	تاريخ إجراء الامتحان	تاريخ النشر للترشيحات
مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم 6	مساعد تقني من الدرجة الأولى السلم 8	14/10	2024/03/12 ابتداء من الساعة التاسعة والنصف صباحا	2024/03/08 قبل الساعة الرابعة والنصف صباحا وألا يعطى بالجماعة

N° 7590/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-
CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX
N° 048/2024/CHUIRC

Le 14/11/2024 à 11 h 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international sur offres des prix N° 048/2024/CHUIRC du 14/11/2024 pour: ACHAT D'HABILLEMENTS ET VÊTEMENTS DE TRAVAIL - Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd - Casablanca.

LOT N° 1 : BLOUSES ET CHEMISES
LOT N° 2 : TENUE DE TRAVAIL
LOT N° 3 : ACCESSOIRES
LOT N° 4 : DIVERS
LOT N° 5 : TENUE D'HIVER

LOT N° 6 : TENUE D'ÉTÉ
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations en dirhams toutes taxes comprises établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit:
LOT N° 1 : 578 520,00 (Cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt dirhams)

LOT N° 2 : 371 935,20 (Trois cent soixante et onze mille neuf cent trente-cinq dirhams vingt centimes)

LOT N° 3 : 158 256,00 (Cent cinquante-huit mille deux cent cinquante-six dirhams)

LOT N° 4 : 25 368,00 (Vingt-cinq mille trois cent soixante-huit dirhams)

LOT N° 5 : 9 254,40 (Neuf mille deux cent cinquante-quatre dirhams quarante centimes)

LOT N° 6 : 9 254,40 (Neuf mille deux cent cinquante-quatre dirhams quarante centimes)

*Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32, 34 du décret n° Décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 7597/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA

SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-
CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX
N° 161/2024/CHUIRC

Le 14/11/2024 à 11 h 30 min il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°161/2024/CHUIRC du 14/11/2024 pour: ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca.

Lot n°1 : IMPRIMANTE LASER

Lot n°2 : IMPRIMANTE MULTIFONCTION LASER MONOCHROME

Lot n°3 : IMPRIMANTE LASER COULEUR

Lot n°4 : IMPRIMANTE JET D'ENCRE

Lot n°5 : IMPRIMANTE DE BRACELETS

Lot n°6 : MICRO ORDINATEUR PACS

Lot n°7 : ORDINATEUR PORTABLE TYPE I

Lot n°8 : ORDINATEUR PORTABLE TYPE II

Lot n°9 : i MAC

Lot n°10 : SCANNER PROFESSIONNEL

Lot n°11 : SCANNER DE BUREAU

Lot n°12 : SCANNER MOBILE

Lot n°13 : VIDEO PROJECTEUR AVEC SUPPORT DE FIXATION AU PLAFOND

Lot n°14 : VIDEO PROJECTEUR

Lot n°15 : TABLETTE

Lot n°16 : Disque DUR Externe HDD 1 To

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

*L'estimation des coûts des prestations en dirhams (toutes taxes comprises) est fixée comme suit:

Lot n°1 : 428 400,00 (QUATRE CENT VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°2 : 30 960,00 (TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°3 : 31 200,00 (TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°4 : 3 600,00 (TROIS MILLE SIX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°5 : 47 658,24 (QUARANTE-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT DIRHAMS VINGT-QUATRE CENTIMES toutes taxes comprises)

Lot n°6 : 259 200,00 (DEUX CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°7 : 183 600,00 (CENT QUATRE-VINGT-TROIS

MILLE SIX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°8 : 18 307,20 (DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SEPT DIRHAMS VINGT CENTIMES toutes taxes comprises)

Lot n°9 : 36 000,00 (TRENTE-SIX MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°10 : 178 560,00 (CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°11 : 182 376,00 (CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°12 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°13 : 115 200,00 (CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°14 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°15 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°16 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

*L'estimation des coûts de la maintenance annuelle en dirhams (toutes taxes comprises) est fixée comme suit:

Lot n°1 : 59 976,00 (CINQUANTE-NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEIZE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°2 : 2 167,20 (DEUX MILLE CENT SOIXANTE-SEPT DIRHAMS VINGT CENTIMES toutes taxes comprises)

Lot n°3 : 3 120,00 (TROIS MILLE CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°4 : 468,00 (QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°5 : 3 336,05 (TROIS MILLE TROIS CENT TRENTE-SIX DIRHAMS CINQ CENTIMES toutes taxes comprises)

Lot n°6 : 18 144,00 (DIX-HUIT MILLE CENT QUARANTE Q U A T R E DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°7 : 12 852,00 (DOUZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°8 : 1 281,50 (MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN DIRHAMS CINQUANTE CENTIMES toutes taxes comprises)

Lot n°9 : 1 080,00 (MILLE QUATRE-VINGTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

* Le cautionnement provisoire est fixé comme suit:

Lot n°1 : 8 500,00 (Huit mille cinq cent dirhams)

Lot n°2 : 5 000,00 (Cinq mille dirhams)

Lot n°3 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°4 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°5 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°6 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°7 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°8 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°9 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°10 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°11 : 3 000,00 (Trois mille dirhams)

Lot n°12 : 2 000,00 (Deux mille dirhams)

Lot n°13 : 2 000,00 (Deux mille dirhams)

Lot n°14 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°15 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°16 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°17 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°18 : 115 200,00 (CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°19 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°20 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°21 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°22 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°23 : 115 200,00 (CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°24 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°25 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°26 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°27 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°28 : 115 200,00 (CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°29 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°30 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°31 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°32 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°33 : 115 200,00 (CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°34 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°35 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°36 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°37 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°38 : 115 200,00 (CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°39 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°40 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°41 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°42 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°43 : 115 200,00 (CENT QUINZE MILLE DEUX CENTS DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°44 : 5 520,00 (CINQ MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°45 : 17 982,00 (DIX-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°46 : 11 760,00 (ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Lot n°47 : 108 000,00 (CENT HUIT MILLE DIRHAMS toutes taxes comprises)

Mille Dirhams).
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 000,00 Dhs (Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 7600/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION
DE LA REGION
CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION
PROVINCIALE
D'EL JADIDA

Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 34J/INV/2024 du 04/11/2024 à 10h

Le 04/11/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 34J/INV/2024 du 04/11/2024 à 10h

Le 04/11/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 34J/INV/2024 du 04/11/2024 à 10h

Le 04/11/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 34J/INV/2024 du 04/11/2024 à 10h

Le 04/11/2024 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

N°: 33J/INV/2024 du 04/11/2024 à 09h

Le 04/11/2024 à 09h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale du MENPS d'EL JADIDA, sis à 01 rue Victor Hugo à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix

aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.

N° 7600/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé et de la protection sociale
Direction Régionale
Casablanca-Settat
Délégation de Santé
de Berrechid
Avis d'Appel d'Offres
ouvert national
N°13/2024

Le 19/11/2024 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province de Berrechid à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix

N°13/2024 pour Achat et pose des appareils auditifs destinés aux personnes en situation de Handicap auditif relevant de la Délégation du Ministère de la Santé et de Protection Sociale à Berrechid

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la province de Berrechid. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 138 000,00 Dhs TTC (Cent Trente Huit Mille Dirhams toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34, 37 et 135 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés à la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à Berrechid au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

N° 7601/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Direction Régionale de Fès
- Meknès
Délégation Provinciale
d'Ifrane
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° 06 / 2024

Le 05/11/2024 à 10h00, il
sera procédé, dans le bu-
reau de Mr le chef de ser-
vice administratif et
économique de la délégation
de la santé et de la protec-
tion sociale - Ifrane, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert na-
tional simplifié sur offres
de prix n° 06/2024 pour
objet :

Travaux d'entretien et répa-
ration de certaines struc-
tures de santé relevant de la
Délégation du Ministère de
la Santé et de la Protection
sociale à la Province
d'Ifrane

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Quatre Vingt
Deux Mille Quatre Cent
Soixante Seize Dirhams (82
476,00 Dhs TTC)

Le cautionnement provisoire
est fixé comme suit :
Mille Six Cent Dirhams (1
600,00 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du Décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (08
Mars 2023) relatifs aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 03 et 09 du ré-
glement de consultation.

N° 7602/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Direction Régionale
de Fès - Meknès
Délégation Provinciale
d'Ifrane

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° 07 / 2024

Le 05/11/2024 à 12h 00, il
sera procédé, dans le bu-
reau de Mr le chef de ser-
vice administratif et
économique de la délégation
de la santé et de la protec-
tion sociale - Ifrane, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres ouvert na-
tional simplifié sur offres
de prix n° 07/2024 pour
objet :

Travaux d'entretien et répa-
ration de cinq chaudières à
anthracite installées au ni-
veau de certaines structures
de santé relevant de la Dé-
légalion du Ministère de la
Santé et de la Protection so-
ciale à la Province d'Ifrane
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:

www.marchespublics.gov.
ma
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : CIN-
QUANTE-UN Mille Dirhams
(51 000,00 Dhs TTC)
Le cautionnement provisoire
est fixé comme suit :
MILLE Dirhams (1 000,00
Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du Décret n° 2-22-431
du 15 chaabane 1444 (08
Mars 2023) relatifs aux mar-
chés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 03 du régle-
ment de consultation.

N° 7603/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU,
Direction des Systèmes
d'Information et du
Numérique
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRE DE PRIX
N° 15/2024-DSIN

Le vendredi 15 Novembre
2024 à 10h00 il sera procé-
dé, dans la salle de réu-
nion de la Direction des
Systèmes d'Information et
du Numérique au Minis-
tère de l'Équipement et de
l'Eau Avenue Maa Al Ayn-
ayne- Rabat- Agdal, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres national
sur offre de prix pour objet:
MAINTENANCE DU LO-
GICIEL RELATIF AU POR-
TAIL INTERNET DU
MINISTÈRE

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.
ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
(Dix mille Dirhams) 10
000,00 Dirhams

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Cinq cent
quatre mille Dirhams
Toutes Taxes Comprises
(504 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles
30,32 et 34 du décret n° 2-
22-431 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

- Conformément à Arrêté
du ministre délégué auprès
de la ministre de l'écono-
mie et des finances, chargé
du budget n° 1692-23 du 4
hija 1444 (23 juin 2023) rela-
tif à la dématérialisation
des procédures, des docu-
ments et des pièces rela-
tives aux marchés publics,
les concurrents doivent,

transmettre leurs dossiers
par voie électronique via le
portail des marchés pub-
lics. www.marchespub-
lics.gov.ma
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de la consultation.

N° 7604/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SANTÉ ET DE LA PRO-
TECTION SOCIALE
DIRECTION REGIONALE
DELEGATION
PROVINCIALE
TAN-TAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° : 02 / 2024
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 05 Novembre
2024 à 11 Heures il sera
procédé dans la salle des
réunions de la délégation
de santé de TAN-TAN à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres simplifié
sur offres de prix relatifs à :
Achat de pesticides et in-
secticides pour le service
SRES relevant à la déléga-
tion provinciale de santé et
de la protection sociale à la
province TAN-TAN

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Bureau
des marchés de la déléga-
tion de santé TAN-TAN, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat :
www.marchespublics.gov.
ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à : deux mille
dirhams (2000 ,00 dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : cent dix mille
DH (00ets (110 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions du décret n°
2.22.431 du 15 chaabane
1444 (08 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé
leurs plis dans le Bureau
des marchés de la
délégation

- Soit déposer par voie élec-
tronique dans le portail des
marchés publics.

- Soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé
avec accusé de réception,
au Bureau des marchés de
la délégation

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les échantillons doivent
être déposés au dépôt du
SRES de la délégation le
04/11/2024 avant 16h
30ms.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 du règlement
de la consultation.

N° 7605/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS

OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE DU TADLA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 30/2024/ SAJCC

Séance publique

Le 14 Novembre 2024 à 11
Heures, il sera procédé,
dans la salle de réunion de
la Direction de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla sis au
Quartier Administratif,
Fquih Ben Salah, à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres ouvert national
sur offres des prix n°
30/2024/SAJCC pour l'au-
dit comptable et financier de
l'Office Régional de
Mise en Valeur Agricole du
Tadla au titre des exercices
2024,2025 et 2026 ;

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma ;

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de Quatre-vingt-
dix-sept mille cinq cent di-
rhams (97 500,00 DH) TTC
par exercice.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Mille Neuf Cents dirhams
(1 900,00 DH).

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 27,
28, 29, 30, 31, 32 et 135 du
décret n° 2-22-431 du 15
Chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique via le por-
tail des marchés publics ac-
cessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° 5 du régle-
ment de consultation.

N° 7606/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX
ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N° 31/2024/DGRID DU
14/11/2024
(SEANCE PUBLIQUE)
Appel d'offres réservé à la
Très Petite, Petite et
Moyenne Entreprise, Coopé-
ratives et Union des
Coopératives et aux Auto-
Entrepreneurs

Le Jeudi 14 Novembre 2024
à 12 heures, il sera procédé,
dans la salle de réunion de
la Direction de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla sis au
Quartier Administratif à
Fquih Ben Salah à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres ouvert sur offre
de prix, ayant pour objet :

Travaux de curage et de
nettoyage du réseau de dis-
tribution d'eau d'irrigation
dans le périmètre du Tadla.
Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics : www.marchéspub-
lics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Quatorze Mille Dirhams
(14 000,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage est fixée à :
- Montant Minimum : Trois
cent soixante-quinze mille
dirhams Toutes Taxes Com-
prises (375 000,00 DH TTC)

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de
Dix Mille Dirhams (10
000,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage est fixée à :
- Montant Minimum :
Deux cent quatre-vingt
mille deux cents dirhams
Toutes Taxes Comprises
(280 200,00 DH TTC)

- Montant Maximum :Cinq
cent soixante mille quatre
cents dirhams Toutes Taxes
Comprises (560 400,00 DH
TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
28, 29, 30, 31, 32 et 135 du
Décret n° 2-22-431 du 15
Chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
www.marchéspublics.gov.
ma.

Il est prévu une visite des
lieux le Vendredi 08 No-
vembre 2024 le rendez-
vous est fixé à 10 heures, au
siège du Département de la
Gestion des Réseaux d'Irri-
gation et de Drainage de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah.
Les pièces justificatives à
fournir par les concurrents
sont celles prévues par l'ar-
ticle 8 du Règlement de
consultation.

N° 7607/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PECHE MARITIME,
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE DU TADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIX
N° 32/2024/DGRID DU
14/11/2024
(SEANCE PUBLIQUE)
Appel d'offres réservé à la
Très Petite, Petite et
Moyenne Entreprise, Coopé-
ratives et Union des
Coopératives et aux Auto-
Entrepreneurs

Le Jeudi 14 Novembre 2024
à 12 heures, il sera procédé,
dans la salle de réunion de
la Direction de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole du Tadla sis au
Quartier Administratif à
Fquih Ben Salah à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres ouvert sur offre
de prix, ayant pour objet :

Travaux de curage et de
nettoyage du réseau de dis-
tribution d'eau d'irrigation
dans le périmètre du Tadla.
Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics : www.marchéspub-
lics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Quatorze Mille Dirhams
(14 000,00 DH).

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage est fixée à :

- Montant Minimum : Trois
cent soixante-quinze mille
dirhams Toutes Taxes Com-
prises (375 000,00 DH TTC)

- Montant Maximum : Sept
cent cinquante mille di-
rhams Toutes Taxes Com-
prises (750 000,00 DH TTC)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
28, 29, 30, 31, 32 et 135 du
Décret n° 2-22-431 du 15
Chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
www.marchéspublics.gov.
ma.

Il est prévu une visite des
lieux le Vendredi 08 No-
vembre 2024 le rendez-
vous est fixé à 10 heures, au
siège du Département de la
Gestion des Réseaux d'Irri-
gation et de Drainage de
l'ORMVA du Tadla à Fquih
Ben Salah.

Les pièces justificatives à
fournir par les concurrents
sont celles prévues par l'ar-
ticle 8 du Règlement de
consultation.

N° 7608/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Lalouane Sakia ElHamra
Province de Tarfaya
Secrétariat General
Division du Budget et des
Marchés

Service des Marchés
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DE PRIX N°
:13/A06/PT/2024

Le 05/11/2024 à 12h00 il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la Province de Tar-
faya (salle des réunions du
Secrétariat Général) sis à la
ville de Tarfaya à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres ouvert simplifié
sur offres des prix N° :
13/A06/PT/2024 du
05/11/2024, pour : travaux
d'aménagement du centre
de secours de la Protection
civile à la ville de Tarfaya
(Province de Tarfaya) -Lot
unique.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.
ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : Neuf cent
soixante-huit mille trois
cent cinquante-cinq DI-
RHAM et soixante Cts TTC
(968.355,60 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Quinze mille Dirhams
(15.000,00 DH).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du Décret n° 2-22-431
relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.
marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n° : 8 du Régle-
ment de Consultation.

N° 7609/PA

-PAREBRISSEGLASS - SARL
 AU CAPITAL DE 40.000,00 DIRHAMS
 BD MOHAMMED V
 LOTS BOUCHENTOUF
 N 2 OUIDJA
 DISSOLUTION
 ANTICIPE
 Au terme de PV de l'AGE du 15/07/2024, de la société «PAREBRISSEGLASS - SARL, il a été décidé ce qui suit :
 - La clôture de liquidation et la radiation de ladite société du registre de commerce.
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda le 21/10/2024 sous le N° 6143.

N° 7612/PA

STE «MEDI PAPER FACIAL TESSUES» SARL/AU CONSTITUTION
 Dénomination: Ste «MEDI PAPER FACIAL TESSUES» SARL/AU.
 Activité: Production Papier Facial et Toilette; Production Emballages; Marchand ou Intermédiaire Effectuant Importation et Exportation.
 Adresse: Rte Al Aounia Imm Tagazine 2 Rdc Appt 4, Oujda.
 Capital social: 100.000,00Dhs.
 Durée: 99 ans.
 Associé Gérant Unique: Mme YAHYAOUI Sabah, CIN N° F421139.
 R.C N°: 43299 au Tribunal de Commerce d'Oujda.
 N° 7613/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZHNIKA
 Tél/Fax : 0537649573
 GSM : 0668792975.
«CHERAAZ PROMO» SARL/AU
 SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
 D'ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DH
 SIEGE SOCIAL: HAY AL QODS RUE 6 N° 45 RDC SIDI BERNOUSSI - Casablanca
 RC: 642671 IF: 66079657
 Au siège social : HAY AL QODS RUE 6 N° 45 RDC SIDI BERNOUSSI - Casablanca, l'associé unique de la société «CHERAAZ PROMO» SARL AU, A décidé ce qui suit :
 Démission de gérant de la société et nomination d'un nouveau gérant.
 La démission de Mr. ANAS BOUSBAA, Titulaire de la CIN N° BE892199, de sa fonction gérant de la société «CHERAAZ PROMO» SARL AU et nomination de Mme. OUARTIA HARMA titulaire de la CIN N° TA9472 nouvelle gérante de la société.
 Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du Tribunal de Commerce de CASABLANCA sous le n°939151 RC n° 642671.
 N° 7614/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZHNIKA
 Tél/Fax : 0537649573

GSM : 0668792975.
 Constitution
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/09/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes:
 Dénomination: "STE NEJMAT TAJ MAHAL" S.A.R.L.AU
 Siège Social : HAY AL QODS RUE 6 N° 45 RDC SIDI BERNOUSSI - Casablanca.
 Associés Unique :
 - Mr. ABDELMOUNIME FETTOUH, apporteur en numéraire 100.000,00 DHS soit 1000 parts sociales
 Objet :
 -VENTE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
 - TRAVAUX DIVERS.
 - NEGOCE.
 Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 DHS.
 Gérance : la société est gérée par Mr. ABDELMOUNIME FETTOUH
 Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 939221 RC N°645911.
 N° 7615/PA

GRUPE DES INDUSTRIELS OLEAGINEUX DU MAROC - GIOM
 Groupement d'intérêt économique au capital de 300.000 dirhams
 1 rue Caporal Corbi, Casablanca
 R.C. n° 308 689

• Constatation de la démission de M. Mohammed EL BARAKA de son mandat d'administrateur,
 • une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 10 267 600 dirhams pour le porter de 300 000 dirhams à 10 567 600 dirhams, par l'émission de 102 676 parts d'intérêt nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune, émises au pair,
 • une réduction de capital motivée par des pertes d'un montant de 10 067 600 dirhams sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital ;
 • Modification corrélatrice et conditionnelle des articles 9, 10 et 11 du contrat de Groupement ;
 • Délégation de pouvoirs au conseil d'administration aux fins de réalisation des opérations d'augmentation et de réduction de capital ;
 • Prorogation de la durée du groupement et modification corrélatrice de l'article 4 du contrat de groupement

N° 7616/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province d'Azilal
 Cercle de Bzou
 Caidat de Foug-jemaa
 Commune de Tabia
 Avis d'Appel d'Offres
 Ouvert
 n° : 01 /2024 /C.Tabia
 Le Jeudi 14 novembre 2024 à 11 h du matin Il sera procédé, dans La salle réunion de la Commune de

Tabia à Tislite à L'ouverture des plis relatifs à l' appel d'offres sur offres des prix Pour : - l'affermage du souk hebdomadaires -sebt Tislit et KmissTabia pour une période de 12 Mois allant du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025.
 Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état via l'adresse électronique suivante : <http://www.Marchespublics.gov.ma>
 - Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : sept mille dirhams (7 000,00 dirhams)
 - l'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : trente-sept mille dirhams (37 000,00 dirhams)
 - Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28-29-30 -31-32 du Décret n° : 02-22-431 du 8 Mars 2023 relatives aux marchés publics.
 * Les Concurrents doivent : envoyer leurs plis via le portail national des marchés publics .
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.
 N° 7617/PA
 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province d'Azilal
 Cercle de Bzou
 Caidat de Foug-jemaa
 Commune de Tabia

Avis d'Appel d'Offres
 Ouvert
 n° : 02/2024/C.Tabia
 Le Jeudi 14 novembre 2024 à 11 h du matin , Il sera procédé , dans la salle de réunion de la Commune de Tabia à Tislite à L'ouverture des plis relatifs à l' appel d'offres sur offres de prix Pour : - l'affermage des abattoirs -quotidien et hebdomadaires pour une période de 12 Mois allant du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025.
 Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état via l'adresse électronique suivante : <http://www.Marchespublics.gov.ma>
 - Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille dirhams (3000,00 dirhams)
 - l'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : sept mille dirhams (7 000,00 dirhams)
 - Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28-29-30 -31-32 du Décret n° : 02-22-431 du 8 Mars 2023 relatives aux marchés publics.
 * Les Concurrents doivent : envoyer leurs plis via le portail national des marchés publics .
 - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.
 N° 7618/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE DE SKHRAT-TEMARA
 COMMUNE D'AIN EL AOUJA
 REGIE DE RECETTES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SEANCES PUBLIQUES

Le MARDI 19 novembre 2024 à 11h du matin, il sera procédé dans le bureau du président du Conseil Communal d'Ain El Aouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix suivant :

N° de l'appel d'offre	Objet de l'appel d'offre	Montant de l'estimation ttc	Montant de la caution provisoire	Heure de l'ouverture des plis
01/SR/2024	Location du souk hebdomadaire Trine Ain El Aouda au titre de l'exercice 2025 pour une durée d'un an	1 985 253,00	200.000,00	11 heures du matin

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la régie de recettes . ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation et la remise des dossiers des concurrents doivent être conformes au décret n° 2-22-431 en date du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune d'Ain El Aouda.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 7610/PA

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمادة إقليم الحسيات
 جماعة الحسيات
 مديرية المصالح
 قسم الشؤون الإدارية والقانونية
 مصلحة الموارد البشرية

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة مختلف الترحجات بالأسلاك الإدارية والثقبية المغربية في سلاهيما الأوجور من 6 إلى 11 بجمااعة الحسيات

بهنهي رئيس جماعة الحسيات إلى علم عموم الموظفين التابعين للجماعة أنه سيتم تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لمختلف الترحجات والأصناف المتعلقة بالأسلاك الإدارية والثقبية بقر الجماعة برسم سنة 2024 وذلك يوم 2024/12/08.

ويشترط للمشاركة في هذه الامتحانات أن يكون الموظف متوفرا على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في الترحجة المنتمى إليها إلى غاية 2024/12/08، وتشتمل مواد الامتحانات على الاختبارات كتابية وثقافية وذلك لولوج الترحجات التالية:

وتلك وفق الجدول التالي:

الترجحة	الترجحة لمنتمى إليها	عدد المناصب المتباري عليها	الزمان	الامتحان
تقني ترحجة 2	تقني ترحجة 1	3	2024/12/08	ثقافية الفصح
تقني ترحجة 3	تقني ترحجة 2	1	2024/12/08	ثقافية الفصح
محرور ترحجة 3	محرور ترحجة 2	1	2024/12/08	ثقافية الفصح
مساعد تقني ترحجة 1	مساعد تقني ترحجة المتعارفا	1	2024/12/08	ثقافية الفصح
مساعد تقني ترحجة 2	مساعد تقني ترحجة 1	9	2024/12/08	ثقافية الفصح
مساعد إداري ترحجة 2	مساعد إداري ترحجة 1	1	2024/12/08	ثقافية الفصح
مسلك التظيم تقني مساعد من الترحجة 2	مسلك التظيم تقني مساعد من الترحجة 1	1	2024/12/08	ثقافية الفصح

ملاحظة: تودع طلبات الترشح بقر الجماعة (مصلحة الموارد البشرية) وأخر أجل لقبولها هو 2024/11/29.

N° 7611/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
et Fiscaux

Aux termes d'un acte SSP du 11/10/2024 il a été établi les statuts d'une Société Sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: BIOMASS POLYUSE SARL AU
Siège Social: RESIDENCE LES ORCHIDEES III PORTE B BUREAU N°6 ETAGE 2-MOHAMMEDIA

Objet: VALORISATION ÉNERGETIQUE DE LA BIOMASSE

Capital Social: 100 000,00 DHS,

Gérance: M. KHALLOUKI MOHAMMED

Dépôt légal: Le dépôt légal et le RC ont été effectués au greffe du tribunal de Mohammedia le 22/10/2024 sous les Numéros 1912 et 36129.

N° 7619/PA

LA MERE
COMMERCIALE
SARL AU CAPITAL DE: 100.000,00 DH
SIEGE SOCIAL: Rue Regra résidence la corniche apt n° 1 lmm 2, CASABLANCA

L'AGE en date du 24/09/2024 a:

1) agréé et approuvé la cession de 1000 parts appartenant à:

- M.MOHAMED BRAHIM: 500 Parts Sociales
- M.ABDELALI ALIBAT: 500 Parts Sociales

Au profit de M.SLIMANE KHATTAR.

2) pris acte de la démission de M. Mohamed Brahim et M. ABDELALI ALIBAT de leurs fonctions de gérant et nomination d'un nouveau gérant,

M.SLIMANE KHATTAR. 3) décidé la modification des articles, 6, 7 et 15 des Statuts.

5) décidé de mettre à jour les Statuts de ladite Société.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 18/10/2024 sous N° 939191.

N° 7620/PA

LA PERLE
COMMERCIALE
SARL AU CAPITAL DE: 100.000,00 DH
SIEGE SOCIAL: Rue Soumaya, Résidence SHEHRAZADE 3, 5ème étage n° 22
Palmer, CASABLANCA.

L'Assem en date du 24/09/2024 a:

1) agréé et approuvé la cession de 1000 parts appartenant à:

- M.MOHAMED BRAHIM: 500 Parts Sociales
- M.ABDELALI ALIBAT: 500 Parts Sociales

Au profit de M.SLIMANE KHATTAR.

2) pris acte de la démission de M. Mohamed Brahim et M. ABDELALI ALIBAT de leurs fonctions de gérant et nomination d'un nouveau gérant, M.SLIMANE KHATTAR.

3) décidé la modification des articles, 6, 7 et 15 des Statuts.

5) décidé de mettre à jour les Statuts de ladite Société.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 18/10/2024 sous N° 939188.

N° 7621/PA

A B LIGHTING
SARL AU CAPITAL DE: 100.000,00 DH
SIEGE SOCIAL: Rue Soumaya, résidence Shahrazade 3, 5ème étage n° 22
Palmer, CASABLANCA

L'AGE en date du 24/09/2024 a:

1) agréé et approuvé la cession de 1000 parts appartenant à:

- M.MOHAMED BRAHIM: 500 Parts Sociales
- M.ABDELALI ALIBAT: 500 Parts Sociales

Au profit de M.SLIMANE KHATTAR.

2) pris acte de la démission de M. Mohamed Brahim et M. ABDELALI ALIBAT de leurs fonctions de gérant et nomination d'un nouveau gérant, M.SLIMANE KHATTAR.

3) décidé la modification des articles, 6, 7 et 15 des Statuts.

5) décidé de mettre à jour les Statuts de ladite Société.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 18/10/2024 sous N° 939189.

N° 7622/PA

SOCIETE
D'EXPLOITATION
CARRIERES ET DES
MINES DE TASSAOUT-
SARL

Capital: 100 000,00 DHS

Siège social: OUMATE EL BIR HAY ALMAJDOUB MAG N117 TAMESLOHTE - MARRAKECH RC 35173

Cession des parts et Augmentation de Capital

Au terme d'un acte ssp en date du 25/07/2024, il a été convenu ce qui suit:

- Ratification de la cession des parts: 50 parts sociales à M. NASSER BOUZOUBAA

comme suit: M. JILALI BOUDHIM

ciède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à M.NASSER BOUZOUBAA qui les accepte, les (50) parts sociales de 100 Dhs chacune de valeur nominale qu'il possède dans la société.

- Nomination d'un Copr-gérant M. NASSER BOUZOUBAA

- Transformation de la forme juridique de la société de SARL AU à SARL.

- Augmentation du capital par apport en numéraire des associés comme suit: Les associés décident d'augmenter le capital social de 90.000 DHS afin de le porter de 10.000,00 DHS à 100.000,00 par émission de 900 parts nouvelles de 100 DHS chacune

MISE A JOUR DES STATUTS Modification des articles 6 et 7 et 19 des statuts

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Marrakech sous n° 13047 et 13048 du 15/10/2024 et sous RC n°35173

N° 7623/PA

SOCIETE HARAKAT
LILBINAA

ICE N°: 00358475400085

CONSTITUTION

1/ Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca 19 septembre 2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont:

DENOMINATION: « SOCIETE HARAKAT

LILBINAA' S.A.R.L. a.u.

OBJET:

- La promotion immobilière

- L'acquisitions, la gestion, la vente, l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non.

- Import-export

- Négoce

SIEGE SOCIAL: N° 276 BD IBN TACHEFINE, 5ème ETAGE - CASABLANCA -

DUREE: 99 ans.

CAPITAL: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dhs

Chacune entièrement libérée en espèce et qui ont été attribuées

En totalité à M. EL BAKRAOUI MOHAMED Associé unique.

GERANCE: M. EL BAKRAOUI MOHAMED pour une durée illimitée, et ce avec les pouvoirs les plus étendus.

EXERCICE SOCIAL: Du 1er Janvier au 31 Décembre.

BENEFICES: 5% à la réserve légale, le solde est suivant décision de l'associé unique soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.C de Casablanca le 14 octobre 2024 sous le N° 938242.

LE GERANT - UNIQUE N° 7624/PA

-PORT D'ATTACHE-
SARL AU

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Marrakech, il a été établi les statuts d'une société à responsa-

bilité limitée d'associé unique avec les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION

-PORT D'ATTACHE-SARL AU.

OBJET

La société a pour objet: "Presse écrite et digitale, télévision, vidéo, digital, numérique, publicité, radio ..."

SIEGE SOCIAL: 96, RUE MOHAMMED EL BEQAL, 3ème ETAGE GUELIZ MARRAKECH DUREE

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

CAPITAL SOCIAL: Le capital social est fixé à la somme de 10.000,00 DH (Dix Mille dirhams) divisé en 100 parts de 100 DH chacune entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'associé unique: "Mr JEAN JACQUES NOEL FOURNY apporteur en numéraire de 100 parts

Soit au total Cent parts: 100 parts

GERANCE: Mr JEAN JACQUES NOEL FOURNY est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

ANNEE SOCIALE: L'année sociale commence le 1er Janvier de chaque année et finit le 31 Décembre.

II - DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 15/10/2024, sous le n° 167351.

Pour extrait et mention N° 7625/PA

Sur vos petits écrans



07H00 : Hymne national+ Coran
07H05 : Documentaire amazigh
07H35 : Documentaire amazigh
08H10 : Alf Mrahba
09H05 : Ichaa Mamlaka
10H00 : Bnat lkassas
10H55 : Ousrati
11H55 : Dar lhna
12H30 : Amoula Nouba



13H00 : JT Addahira
13H20 : Waadi 2
14H00 : JT en Amazigh
14H20 : JT en Espagnol

14H40 : 30 Mlyoun
16H20 : Moudawala
17H30 : Amouddou
18H30 : JT en Français
18H50 : Dar lhna
19H25 : Capitaine Hajiba
19H40 : Bat bentou
19H55 : Amoula Nouba
20H30 : JT Principal
21H30 : Rihlat Al Omr
22H03 : Rihlat Al Omr
22H40 : ilm wa Hadara
23H20 : Dernier bulletin d'information
23H40 : Waadi 2
00H15 : Dar lhna
00H50 : Capitaine Hajiba
01H10 : Mawakie wa wakaie
02H10 : Bnat lkassas
03H05 : Documentaire amazigh
03H35 : Documentaire amazigh
04H10 : Alf Mrahba
05H05 : Ichaa Mamlaka
06H00 : Ousrati

05:00:00 : RELIGIEUX : Coran avec lauréats mawahib tajwid al qe'an
06:00:00 : MAGAZINE : CHHIWAT BLADI
06:30:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
07:25:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
07:40:00 : MAGAZINE : ZOUR BLADEK
08:05:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW
09:20:00 : FEUILLETON : AL MEKTOUB
10:00:00 : CHHIWA MA3A CHOUMICHA
10:10:00 : FEUILLETON : HOURIA
10:50:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:10:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
12:05:00 : SERIE : LALLA FATEMA
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR

13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RYADI
13:25:00 : FEUILLETON : AL AMANA
14:15:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES DREAM ARTIST
14:20:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
14:30:00 : FEUILLETON : AL MEKTOUB
15:10:00 : FEUILLETON : DARI MEKTOUBI
16:40:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
17:35:00 : DESSIN ANIME : ABTAL AL BIHAR
17:45:00 : DESSIN ANIME : MOUGHAMARAT RAMROU WA ALMA
18:00:00 : MAGAZINE : CHHIWA MA3A CHOUMICHA
18:10:00 : MAGAZINE : QUOTIDIENNES DREAM ARTIST
18:20:00 : FEUILLETON : WA YABQA AL AMAL
19:10:00 : FEUILLETON : HKAYTI
20:00:00 : NEWS : INFO SOIR

20:25:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:30:00 : NEWS : BULLETIN METEO
20:35:00 : NEWS : ECO NEWS
20:45:00 : NEWS : AL MAS-SAIYA
21:15:00 : NEWS : ECO NEWS
21:20:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:25:00 : MAGAZINE : MO-LAHIDOUNE
22:30:00 : MAGAZINE : MA3A RAMDANI
23:00:00 : FEUILLETON : WA YABQA AL AMAL
23:45:00 : FEUILLETON : AL AMANA
00:30:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : Puisque je suis née
01:50:00 : MAGAZINE : DREAM ARTIST
03:20:00 : MAGAZINE : AKHIR TAMANE
04:15:00 : MAGAZINE : ZOUR BLADEK
04:45:00 : FEUILLETON : HKAYTI

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Botola Pro D1 : Le CODM à la rude épreuve du WAC *Les Tangérois bien partis pour rester leaders*

Quatre rencontres comptant pour la septième journée de la Botola Pro D1 de football sont programmées ce mercredi.

A partir de 16 heures au stade Hassan II à Fès, le CODM, qui peine à trouver la bonne cadence dans la cour des grands, accueillera un Wydad qui n'arrive toujours pas à convaincre en dépit du renouvellement de l'effectif du club à coups de millions de dirhams.

Toujours à 16 heures, le FUS recevra l'OCS dans un match bien loin d'être gagné pour l'équipe rbatie qui voudrait se ressaisir après avoir cédé le pas lors du derby. Ça sera l'objectif de son adversaire du jour fraîchement défait à domicile par l'IRT.

A 18 heures du côté du stade municipal de Berkane, la Renais-

sance locale affrontera la Jeunesse de Soualem, formation qui reste sur une jolie victoire obtenue aux dépens du Raja.

Enfin à 20 heures au stade Saniet Rmel à Tétouan, l'Ittihad de Tanger, qui mène le bal, donnera la réplique à la Renaissance de Zemmama. Les Tangérois auront à cœur de conserver leur élan victorieux et de conforter leur statut de surprenant leader du championnat.

A rappeler que le bal de cette septième manche de la Botola devait être ouvert mardi par la programmation des matches SCCM-MAS, HUSA-UTS, DHJ-MAT et Raja-ASFAR.

T.R



Le Maroc prend part à Manama aux Gymnasiades scolaires internationales



L'équipe nationale scolaire prend part, du 23 au 31 octobre, aux Gymnasiades scolaires internationales, organisées par la Fédération internationale du sport scolaire (ISF) à Manama, la capitale de Bahreïn.

Dans un communiqué, le ministère de

l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports a souligné que cette participation s'inscrit dans le cadre de la position spéciale dont jouit le sport scolaire dans la feuille de route 2022-2026, qui place la promotion de l'ouverture et de la citoyenneté chez les élèves parmi ses principaux objectifs.

Cet événement sportif est également une occasion idoine pour consolider la position du Maroc lors des manifestations sportives internationales, développer les capacités des championnes et champions vainqueurs de tournois nationaux scolaires, tout en leur permettant d'entrer en compétition au niveau international, ajoute le communiqué.

La délégation marocaine qui prend part à cette manifestation se compose de 89 participants, dont 35 élèves sportives et 36 élèves sportifs, vainqueurs de tournois scolaires nationaux.

Ainsi, 8 athlètes femmes et 10 athlètes hommes prendront part aux compétitions d'athlétisme, tandis que 12 sportives et 11 sportifs participeront aux épreuves de taekwondo, trois sportives et trois sportifs représenteront le Maroc lors des compétitions de judo, alors que six sportives et six sportifs prendront part aux épreuves de karaté.

Les couleurs du Maroc seront, également, défendues par deux athlètes (un garçon et une fille) lors des épreuves de tir à l'arc et deux autres en Badminton (un gar-

çon et une fille). Par ailleurs, le Royaume sera représenté par six sportives et six sportifs dans la compétition de la course d'orientation.

La délégation marocaine vise à atteindre des niveaux supérieurs et à entrer en compétition avec des pays qui participent avec un grand nombre de sportifs tels que le Brésil, l'Azerbaïdjan, les États-Unis d'Amérique, l'Ukraine, le Mexique et l'Inde.

Cette participation s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts déployés par le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, afin de valoriser le sport scolaire, à travers l'organisation de tournois sportifs permettant aux élèves de se forger et de découvrir les talents, en prenant part à des manifestations sportives scolaires internationales.

La délégation scolaire sportive marocaine a quitté, lundi, l'aéroport international Mohammed V et reviendra au Maroc à la fin du mois d'octobre, relève le ministère, souhaitant plein de succès aux participants et participants marocains lors de cette manifestation sportive internationale.

M'diq-Fnideq : Neuvième édition de la course Eurafrika Trail

La préfecture de M'diq-Fnideq accueillera, les 3 et 4 novembre, la 3^e étape de la 9^e édition de la course internationale "Eurafrika Trail".

Placé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, cet événement sportif, organisé par l'association Tétouan Asmir dans le cadre du Forum de "Tétouan des Sept Portes", aura lieu dans la région de Belwazen (commune d'Alliyenne), au cœur du magnifique massif montagneux de Jbel Lakhdar, sur une distance de 21 km, indique un communiqué de l'association organisatrice, ajoutant que le lendemain, la course se poursuivra à Cabo Negro, une destination prisée pour sa beauté naturelle et son accueil chaleureux, sur une distance de 13,6 km.

Cette course, qui relève d'une stratégie globale visant à atteindre des objectifs sociaux et économiques, est organisée en collaboration avec la Fondation Dinan pour le sport, en coordination avec la préfecture de M'diq-Fnideq et la Wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Le départ de cette édition sera donné à Gibraltar le 31 octobre, suivi de la ville espagnole de Malaga le 1er novembre et de Cadix le 2 novembre. Les par-

ticipants arriveront à M'diq le 3 novembre pour entamer l'étape de Belwazen, et la compétition se clôturera le 4 novembre à Koudiat Taïfour, dans la commune de Cabo Negro.

Cette édition, accueillie par la préfecture de M'diq-Fnideq, rassemblera de nombreux coureurs, hommes et femmes, ainsi que des champions internationaux provenant de 14 pays, précise le communiqué, ajoutant que l'événement, qui relie deux continents et trois pays, a pour objectif de promouvoir l'athlétisme tout en mettant en valeur la Réserve de biosphère intercontinentale de la méditerranée (RBIM), un site unique au monde, partagé entre deux continents, et offrant un cadre exceptionnel pour la biodiversité et la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Les participants auront l'opportunité de concourir sur des parcours diversifiés tout en explorant les trésors naturels et culturels de la préfecture de M'diq-Fnideq. Plus qu'une simple compétition, la course "Eurafrika Trail" se veut également une célébration de l'esprit d'équipe et de la préservation de l'environnement.

431 millions de dollars investis par les clubs saoudiens lors du mercato d'été 2024

Les clubs saoudiens ont dépensé 431 millions de dollars pour recruter 128 joueurs étrangers lors du mercato d'été 2024, rapportent des médias locaux.

Les clubs de la ligue d'Arabie Saoudite ont ainsi réduit leurs dépenses de manière drastique, passant de 875,4 millions de dollars en 2023 à 431 millions cet été, ce qui représente une baisse de 51%.

Ainsi, le championnat saoudien a reculé de la 2^e à la 6^e place en termes de dépenses pour engager des joueurs étrangers, derrière les cinq grandes ligues européennes (Angleterre, Italie, France, Espagne, Allemagne).

Le marché des transferts (domestique et international) a également connu une régression de 48 %, avec un total de 531 millions de dollars dépensés en 2024,

contre 1,017 milliard l'année d'avant, dans une quête des clubs saoudiens à se rattacher les services de joueurs de qualité, plutôt que d'engager des stars.

Cette baisse des dépenses n'est pas surprenante, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie annoncée en juillet par le ministre des Sports, visant à préserver les contrats existants et à répondre aux besoins ponctuels des clubs sans engager des dépenses excessives.

Concernant les dépenses cumulées sur les dix dernières années, les clubs de la ligue saoudienne se classent septièmes mondialement avec un total de 2,3 milliards de dollars, alors qu'en termes de dépenses nettes pour l'été 2024, la ligue saoudienne a occupé le deuxième rang mondial avec 415 millions de dollars, juste derrière la Premier League anglaise.

Washington accueille deux nouveaux "pandassadeurs" chinois

Washington n'avait pas reçu de pandas de Chine depuis 24 ans. C'est chose réparée avec l'arrivée très médiatique mardi de Bao Li et Qing Bao, un couple porteur d'un message diplomatique symbolique entre les deux premières puissances mondiales.

Les deux pandas âgés de 3 ans ont atterri sous l'objectif des photographes à l'aéroport international de la capitale américaine.

Partis de la province chinoise du Sichuan, ils ont voyagé dans un avion cargo spécial baptisé "Panda Express". Ils avaient été placés dans des cages individuelles avec une importante provision de carottes et de bambous pour le voyage de quelque 13,300 kilomètres, avec escale en Alaska.

Leur périple s'est déroulé sous le contrôle vétérinaire constant d'une équipe de soigneurs venue de Washington. Bao Li et Qing Bao, respectivement un mâle et une femelle, ont ensuite été transférés au zoo national de Washington, qui n'avait plus de pandas depuis onze mois.

L'annonce de l'arrivée des deux mammifères avait été faite fin mai par la Première dame américaine, Jill Biden, et

le Smithsonian's National Zoo.

Trois précédents pandas hébergés à Washington étaient rentrés en Chine en novembre 2023. Un départ qui avait été largement considéré comme reflet des tensions entre Washington et Pékin.

Il a fallu un réchauffement progressif des relations bilatérales pour qu'un envoi puisse de nouveau être envisagé. En effet Pékin, selon sa politique qualifiée de "diplomatie du panda", expédie ces animaux considérés "trésors nationaux" à travers la planète pour sceller l'amélioration de ses relations diplomatiques.

Le sujet avait d'ailleurs été évoqué quand le président américain Joe Biden et son homologue chinois Xi Jinping avaient renoué leur dialogue en novembre 2023 à San Francisco.

Le public américain devra lui attendre le 24 janvier 2025 pour découvrir Bao Li et Qing Bao, une fois écoulée une période de quarantaine et d'acclimatation à l'air de la capitale. Leur enclos sera filmé sous tous les angles par 40 caméras, alimentant un flux vidéo destiné aux internautes du monde entier. Dans de nombreux jardins zoologiques à travers le monde, les pandas sont les stars incontes-



tées et premiers chouchous des visiteurs.

La présence des deux plantigrades au zoo national de Washington est régie par un contrat de prêt avec la Chine d'une durée de dix ans, visant à la reproduction de l'espèce. L'accord prévoit le versement annuel d'un million de dollars par la partie américaine.

Même s'ils sont nés dans une réserve dans les régions montagneuses de Chine, les deux ursidés ont un lien avec Washington: la mère de Bao Li, Bao Bao, y est née en 2013, avant de repartir en Chine. Et ses grands-parents Tian Tian et Mei Xiang ont vécu dans la capitale américaine de 2000 à 2023.

La première paire de pandas fut offerte par Pékin aux États-Unis en 1972, dans la foulée d'une visite historique du président Richard Nixon dans la Chine communiste de Mao Tsé-Toung.

Le rôle des champignons sera à l'agenda des discussions de la COP16 sur la biodiversité qui s'ouvre lundi en Colombie.

Cette réunion réunit 12.000 participants de quelque 200 pays dont 140 ministres et sept chefs d'État.

Elle a pour ambition la mise en oeuvre, encore timide, d'objectifs de sauvegarde de la nature d'ici 2030.

Selon le média britannique The Guardian, le Chili ainsi que la Grande-Bretagne devraient à cette occasion demander de reconnaître les champignons comme "un royaume de la vie indépendant dans les lois, les politiques et les accords, afin de mieux les préserver et adopter des mesures concrètes leur permettant de maintenir leurs effets bénéfiques sur les écosystèmes et les personnes".

Pour Graham Steinruck, une meilleure protection de cette espèce serait effectivement une bonne nouvelle.

Recettes

Bricks Tacos



Ingrédients :

1 oignon
1 poivron rouge
1 poivron vert
4 cas huile d'olive
1/2 càc sel
1/2 càc gingembre
1 càc paprika
Poivre
1 poignée coriandre
10 carrés de fromage
10 morceaux camembert facultatif
Sauce: Ketchup ou Samouraï...etc
5 tortillas

Préparation :

- Dans une poêle chaude, mettre l'huile d'olive et faire revenir l'oignon et les poivrons coupés en très petits dés
- Ajouter 300g viande hachée et cuire 2 minutes, puis ajouter la coriandre, sel, poivre, paprika, gingembre, poivre et 1/2 cube de bœuf
- Mettre hors du feu, et mélanger
- Couper les tortillas en 2
- Déposer 1 càs de sauce au choix: ketchup, samouraï...etc, 1 carré de fromage, 1 càs viande hachée, 1 morceau de camembert
- Plier comme une brique
- Cuire dans un grill à panini
- Et bonne dégustation

Les champignons, essentiels pour la biodiversité, à la recherche de reconnaissance

Qu'ils soient grands, colorés, comestibles... ou non, les champignons sont encore largement méconnus bien qu'essentiels aux écosystèmes et seront au menu des discussions de la prochaine conférence de l'ONU sur la biodiversité, qui débute lundi en Colombie.

"Les champignons sont essentiels pour tous les écosystèmes terrestres", explique à l'AFP Amy Honan, professeure de mycologie et de biodiversité fongique à l'université de l'Oregon.

Dans une forêt proche de Port Angeles, dans l'État de Washington, la scientifique inspecte les alentours.

Dans cette région du nord-ouest des États-Unis, difficile de ne pas croiser un champignon sur son chemin en randonnée, tant les espèces prolifèrent dans des conditions propices. Mais ils ne sont que la partie émergée de ces organismes, ni vraiment végétaux, ni vraiment animaux.

Un week-end leur est même consacré chaque année dans la région pour sensibiliser le public à leur rôle crucial.

Les champignons, essentiels à la vie des plantes, les protègent du sel, des métaux lourds et de maladies, précise la scientifique. "Sans les champignons... les plantes n'existeraient pas. Nous avons besoin des plantes pour l'oxygène. Donc le monde comme nous le connaissons n'existerait pas".

Ils décomposent également les matières organiques mortes et recyclent le carbone et les nutriments, facilitant le cycle de vie de la plante, détaille-t-elle.

Le champignon "recrache différents enzymes donc il décompose sa nourriture

à l'extérieur et l'avale ensuite comme un smoothie", ajoute Amy Honan, affirmant qu'il est plus proche de l'animal que de la plante.

Sur les quelque 2,5 millions d'espèces de champignons sur la Terre, 150.000 ont été répertoriées par les scientifiques, soit seulement 6%, explique la mycologue.

En comparaison, elle estime que l'on connaît 98% des vertébrés, 85% des plantes et 20% des invertébrés sur la planète.

La scientifique mène actuellement une étude avec la mycologue Graham Steinruck sur la biodiversité fongique. A l'occasion du festival annuel, ils ont proposé d'emmener les participants à une cueillette pour faire découvrir les différentes espèces et apprendre à les décrire.

"Je pense que plus nous découvrons et documentons des champignons, plus

cela nous renseigne sur la biodiversité mais aussi sur comment mieux s'occuper de la terre", explique Graham Steinruck.

Pour les humains, cela peut également aider "à nous soigner et peut-être éventuellement (nous épauler) dans d'autres domaines comme l'industrie".

Des bienfaits qui ont piqué la curiosité de Naomi Ruelle, venue de New York pour participer à sa première cueillette de champignons.

"J'ai tellement appris", se réjouit-elle, en présentant sa récolte de spécimens allant d'un champignon jaune en forme de parasol à une espèce énorme et charmue.

"C'était vraiment très intéressant de voir les différentes espèces. Ils vont évidemment les emmener au laboratoire et je suis assez curieuse d'en apprendre un peu plus", confie-t-elle.

